

Bretagne, Côtes-d'Armor  
Saint-Brieuc  
Pointe de Cesson  
105 rue de la Tour

## Château et tour de Cesson, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA22132809  
Date de l'enquête initiale : 2023  
Date(s) de rédaction : 2023  
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne  
Degré d'étude : étudié  
Référence du dossier Monument Historique : PA00089603

### Désignation

Dénomination : château fort, tour, demeure

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : BR, 1. (La tour médiévale n'est pas cadastrée)

### Historique

#### ***Le château fort de Cesson***

Dominant l'embouchure du Gouët, l'Anse d'Yffignac et la Baie de Saint-Brieuc, le château fort de Cesson est implanté sur la pointe homonyme dite la "Montagne de Cesson" à 70 m au-dessus du niveau de la mer.

Ce site, vraisemblablement fortifié depuis les époques protohistorique et antique (par un *castellum* occupé par une garnison romaine ?), contrôle le Gouët et l'anse d'Yffignac et commande la baie de Saint-Brieuc.

Pour l'historien Bernard Tanguy (1992), le toponyme "Cesson", "Seson" (11<sup>e</sup> siècle), "Sexon" (14<sup>e</sup> siècle) est l'équivalent en roman du breton *Saozon*, c'est-à-dire Saxon, ce qui dénote une présence saxone, pour ne pas dire anglaise, ancienne.

Patrick Kernévez (publication à venir), évoque la tradition qui fait du château de Cesson la résidence du comte Eudes de Penthièvre, frère du duc Alain III de Bretagne, qui aurait été inhumé dans la cathédrale de Saint-Brieuc en 1079.

Les ports de Cesson - paroisse indépendante de Saint-Brieuc dont elle est séparée par le Gouédic - étaient situés dans le Gouët, c'est le "havre de Cesson" au lieu-dit "sous la tour" et dans l'anse d'Yffignac à Port-Glé (aujourd'hui grève du Valais). Les activités portuaires sont cependant progressivement transférées du havre de Cesson au Légué situé en fond d'estuaire. Le bourg de Cesson semble avoir été fortifiée (au Haut Moyen Âge ?) comme l'atteste le parcellaire de forme circulaire autour de l'église paroissiale. Pour Patrick Kernevez, cette fortification pourrait correspondre à un des "camp de Cesson" établis lors des sièges de la place.

En raison de son intérêt stratégique, le château fort de Cesson est conservé par Jean III, duc de Bretagne (1312-1341) lors de la constitution de l'apanage de Penthièvre au profit de son frère (alors que la châtellenie de Cesson lui revient). En 1350, c'est un Anglais nommé Adam Hoult qui est capitaine de Cesson.

Lors de la révolte des barons bretons contre Jean IV allié à l'Angleterre, Guillaume de Ploufragan prend le château de Cesson en 1373 pour le compte d'Olivier V de Clisson.

## **La tour-maîtresse**

Après un exil forcé en Angleterre, Jean IV débarque à Dinard en 1379. Il reprend possession du château fort de Cesson en 1392 et y nomme comme capitaine Louis de Robien. La tour-maîtresse dite Tour de Cesson est réputée avoir été construite à partir de 1395.

Affirmation du pouvoir ducal dans le Penthièvre, le Goëlo et la cité épiscopale de Saint-Brieuc après la Guerre de Succession de Bretagne (1341-1364), cette résidence juchée sur un point haut jouissait d'un panorama exceptionnel.

L'abbé Ruffelet dans les *Annales briochines* mentionne en 1771 la présence des armoiries de Jean IV et de son épouse Jeanne de Navarre (1386-1399) sur l'une des pierres de la tour (cette pierre est mentionnée par Habasque comme gisant au sol en 1834). En 1399, Jeanne de Navarre, régente du duché de Bretagne, nomme Etienne Gouyon (amiral de Bretagne, chevalier et capitaine de Rennes, ambassadeur du duc en Angleterre) capitaine de la tour et forteresse de Cesson.

Un acte du 16 avril 1407 de Jean V, duc de Bretagne (1399-1442) mentionne la fourniture de plomb anglais pour la couverture de la tour ce qui marquerait l'achèvement des travaux (Malo-Joseph de Garaby mentionne cependant la découverte d'ardoises lors de fouilles réalisées dans la tour vers 1846 : la tour était-elle dotée d'un toit conique ?). Jean V y réside à plusieurs reprises comme l'attestent des mandements ducaux.

Des capitaines y sont nommés aux 15e et jusqu'au milieu du 16e siècles. Progressivement, le château fort de Cesson - demeure seigneuriale fortifiée - devient forteresse avec une fonction strictement militaire. En plus de sa vocation défensive, la forteresse accueille des prisonniers comme Maurice de Plusquellec, partisans des Penthièvre en 1423.

## **Une forteresse adaptée à l'artillerie, prise et reprise**

La France du 16e siècle est marquée par des guerres de religions. La Guerre de la Ligue en Bretagne (1588-1598) entraîne le réemploi de la forteresse de Cesson par le parti de la Ligue catholique dont le chef est Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, contre le roi de France Henri IV.

Dans des conditions mal connues, la forteresse de Cesson retombe dans les mains des troupes royales. Jean Le Pelletier, commandeur de Carentoir, du côté du parti royal est nommé capitaine de la forteresse de Cesson le 21 mars 1592 par Henri de Montpensier, prince souverain de Dombes en remplacement d'Yves du Liscouët, gouverneur de Saint-Brieuc qui aurait pris la tour par la ruse.

En novembre 1592, Jean d'Avaugour, seigneur de Saint-Laurent, reprend la forteresse de Cesson pour le parti ligueur après en avoir fait le siège et fait tirer du canon ce qui oblige la garnison royale à capituler. Début 1593, Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, du parti royal, se présente devant la forteresse de Cesson avec ses régiments pour la reprendre, mais n'ayant pas d'artillerie se retire.

Reprise par les ligueurs, la forteresse est reconstruite et renforcée en 1593-1594 avec des contributions financière et humaines - charretiers et pionniers - des paroisses voisines dont Plérin. Le château fort et la tour sont ainsi adaptés à l'artillerie : la tour est enveloppée d'un vaste bastion (On est tenté de comparer le site de Cesson avec le bastion de Sourdéac qui enveloppe le donjon du château de Brest ou avec la citadelle bastionnée de Morlaix - étudiée par Patrick Kernévez - connue par un plan de Dubuisson-Aubenay). Pendant ce temps, les membres de la garnison comme le dénommé Jean de La Motte, gentilhomme originaire de Lorraine, vivent sur le pays et rançonnent ses habitants.

## **Le dernier siège de la forteresse : 10 mars - 31 mars 1598**

Depuis avril 1597 au moins, un camp fortifié est établi par les troupes royales non loin de la forteresse de Cesson.

Tenu par les ligueurs, le **château de Dinan** se rend le 13 février 1598 face à Charles II de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France qui commande l'armée du roi en Bretagne (une batterie de cinq gros canons et deux couleuvrines avait été dressée face au château : elle ne tira finalement que quelques coups). Le maréchal de Brissac délivre ensuite le **Plessis-Bertrand** et **Le Guildo** avant de mettre le siège à la forteresse de Cesson (en chemin pour attaquer Moncontour, il avait été attaqué par Jean d'Avaugour, seigneur de Saint-Laurent et rebroussa chemin vers Saint-Brieuc).

La forteresse de Cesson est forte d'une garnison d'une centaine d'hommes commandés par Christophe de Sesmaison, seigneur de la Sauzinière. Selon Jean du Mats de Montmartin, nommé commissaire du roi et agissant comme "négociateur" au côté du maréchal de Brissac, le siège de la forteresse de Cesson fut long, "car la place était bonne".

L'armée du maréchal de Brissac entame son siège le 10 mars 1598, un camp est établi à proximité, l'artillerie est installée le 26 mars et tirent trois cents coups de canon en 5 jours. Brèche faite dans le mur d'enceinte, la garnison se rend le 31 mars. Selon Habasque (1834), les pièces d'artillerie auraient pu avoir été installées sur la butte des Châtelets situées à 500 m environ.

Le jour suivant, la paix est publiée à Saint-Brieuc par le maréchal de Brissac : des processions sont faites dans la ville et un feu de joie est organisé au pilori de Saint-Brieuc.

Cesson est la dernière place ligueuse à rendre les armes.

Les archives de la châtellenie de Cesson ont malheureusement disparu lors de la Guerre de la Ligue. Cette châtellenie comportait notamment une cour de justice ducale puis royale avec un gibet.

## **Le démantèlement de la forteresse**

Les combats ont cessé dans la province, mais pas l'insécurité du fait de la présence nombreuse de troupes en garnison ou livrées à elle-même. Le Parlement de Bretagne multiplie les demandes pour supprimer les garnisons et démolir les forteresses. C'est le maréchal de Brissac qui ordonne, pour le roi, le démantèlement de la forteresse de Cesson le 17 avril 1598. Artillerie et munitions de guerre, poudres, balles, mèches, qui se trouvent dans la Tour sont remis aux commissaires de l'artillerie et canoniers de l'armée royale.

François Conen (Conan ?) de Précréhant est chargé de "démolir et ruiner les fortifications de Cesson, de sorte que personne ne pût désormais s'y loger". Le roi Henri IV offre à ce dernier le 3 mai tous les matériaux issus de la démolition mais le chantier traîne en longueur. La forteresse est finalement déconstruite - les nouvelles fortifications en premier (les bastions) - alors que la tour est minée. La tour - coupée en deux de bas en haut dans toute sa hauteur - résiste cependant à l'explosion mais l'édifice n'est définitivement plus logeable.

## **Un amer précieux pour la navigation**

Au début du 17<sup>e</sup> siècle, le Parlement de Bretagne reçoit encore des demandes pour détruire ce qu'il reste de la Tour de Cesson, mais la ville de Saint-Brieuc obtient par délibération du 25 octobre 1625 de conserver la tour en l'état arguant du fait qu'elle sert toujours d'amer à la navigation. La tour est d'ailleurs mentionnée comme telle sur les cartes marines.

La charge, purement honorifique, de "gouverneur des ville et château de Saint-Brieuc, Tour et forteresse de Cesson" est créée.

En 1791, la Tour de Cesson est vendue comme bien national au dénommé Jouan, carrier à Saint-Brieuc. Ce sont ses descendants qui la vendent à Alexandre Glais de Bizoin (1800-1877) en 1852.

Le cadastre parcellaire de 1814 mentionne outre la tour, un corps de garde (lavé de couleur bleue car appartenant à l'Etat) et la chapelle Saint-Maurice (figurée comme ruinée).

*Une étude micro-toponymique des parcelles proches de la Pointe de Cesson reste à entreprendre.*

## **Des descriptions de la forteresse à interpréter avec précaution**

En 1824, Miorcec de Kerdanet décrit dans *Le Lycée armoricain* que "des pans de murs, emportés par la mine, ont roulé dans les douves et forment là d'énormes blocs d'une maçonnerie [maçonnerie] indestructible" [La présence de ces blocs est confirmée par des représentations antérieures au remblaiement des parties basses de la tour.]. Miorcec de Kerdanet évoque également "un double fossé creusé à sec dans le roc" [Les fossés apparaissent sur le cadastre parcellaire de 1814.]. Habasque dans *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord* (1834) nous livre les éléments suivants : "Quoiqu'il en soit, c'est à l'aide de la mine que l'on a fait sauter la tour, et les énormes blocs qui en ont été détachés à ce moyen existent encore dans les fossés qui l'entourent (p. 294)".

"La tour qu'entouraient au Nord un, et au Sud, deux fossés sec taillés dans le roc, dominait tout le pays environnant, et le chemin qui y mène du côté du Sud avait été façonné en glacis. Du château à la pointe du promontoire, il y avait une enceinte murée dont les restes sont encore bien conservés. C'est là qu'étaient les casemates, là qu'étaient les casernes ; nous avons trouvé les traces de quatre d'entre elles qui pouvaient avoir douze pieds de long sur autant de large. Elles étaient à la droite de la tour [...]. En ce lieu, c'est-à-dire, du château à la pointe du promontoire, se trouvaient aussi des bastions et une triple ligne de fortifications se commandant l'une l'autre, et que battaient toutes, le canon de la tour (p. 295-296)". "L'entrée de la tour était placée à l'Est. C'était une porte cintrée défendue par une herse [?], et à laquelle on arrivait par un pont-levis. Cette porte était masquée par un mamelon recouvert d'une espèce de couche de terre végétale. [...] Il y a lieu de penser que, dans les derniers temps, des canons étaient placés sur la plate-forme du monticule pour défendre de ce côté l'approche de la forteresse [...] (p. 302)".

*L'Annuaire des Côtes-du-Nord* (1875) nous donne cette description : "Substruction de l'ancien *castrum* de Cesson, servant en quelque sorte de base à la tour qui lui a succédé. En avant de la tour et se développant vers la mer, enceinte fortifiée dont le parapet supérieur, offrant la figure d'un trapèze irrégulier, n'avait pas moins de 480 m de développement et était renforcé sur certains points par un deuxième retranchement ; ces travaux ont été détruits il y a une vingtaine d'années, pour faire place à des jardins. Au Sud de la tour, substructions assez étendues, sur lesquelles on avait bâti probablement, au 14<sup>e</sup> siècle, une chapelle destinée au service de la garnison".

## **Un édifice remarquable protégé au titre des Monuments historiques**

En 1840, la Tour de Cesson figure dans la liste des 1090 "monuments pour lesquels des secours ont été demandés et que la Commission a jugé digne d'intérêt", publiée par la Commission des monuments historiques. Des dessins du 19<sup>e</sup> siècle montrent les blocs de maçonnerie situés au pied de la tour provenant du démantèlement de 1598.

C'est sans aucun doute la tour médiévale et les vues paysagères qui incitent Alexandre Glais de Bizoin (1800-1877), déjà propriétaire du manoir des Ligneriers à Cesson, à acheter, puis à implanter sa demeure avec jardin et parc sur la Pointe de Cesson en 1852. Lors des travaux d'aménagement, des vestiges importants de fortification sont néanmoins arasés.

En 1886, la Tour de Cesson est classée au titre des Monuments historiques par l'État, mais finalement déclassée deux ans plus tard à la demande de son propriétaire Eustache Ollitault-Dureste (1834-1919), se référant à la Loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art arguant, premièrement, qu'il n'est pas d'accord avec

la protection (référence à l'article 3 de la loi), deuxièmement, que l'État n'a fait aucune dépense pour la restauration de cette édifice (référence à l'article 7). Eustache Ollitrault-Dureste précise dans sa demande de déclassement au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts : "[...] si mon oncle Glais-Bizoin lorsqu'il s'en rendit acquéreur en 1853 et moi, lorsque j'en ai hérité, il y a quelques années, n'y avions fait de sérieuses réparations, il est probable qu'elles [les ruines de la Tour de Cesson] ne seraient plus debout car le précédent propriétaire en vendant les pierres comme matériaux de construction avait commencé à en faire saper les fondements. [...] Je n'ai donc pas, croyez le bien, monsieur le Ministre, l'intention de faire détruire cette vieille tour qui est le plus bel ornement de mon parc, et que je suis toujours disposé à laisser visiter, mais je ne voudrais pas être soumis aux sujétions qu'entraîneraient un monument historique classé".

Selon Julien Trévédy (1893) : "Il [Ollitrault-Dureste] a pu en effet, sans contrôle étranger, employer les débris de la Tour à réparer ses soubassements qui menaçaient ruine vers le nord-ouest".

En 1926, la Tour de Cesson est finalement inscrite au titre des Monuments historiques. Entre temps, les parties basses de la tour ont été remblayées (et réparées, consolidées ?) par Eustache Ollitrault-Dureste et le domaine est passé dans les mains de la famille Combes en 1921.

Durant la Seconde Guerre mondiale, plus de 1 800 m<sup>3</sup> de terre sont remués par l'Allemagne nazie pour construire des bunkers à l'extrémité de la pointe.

A partir de 1983, c'est la physionomie de la Pointe de Cesson toute entière qui change avec la création d'un polder de 13 ha de superficie au pied de la pointe.

En 2020, le Domaine de la Tour de Cesson a été acquis par la Ville de Saint-Brieuc.

Période(s) principale(s) : 4e quart 14e siècle, 1er quart 15e siècle

Période(s) secondaire(s) : 4e quart 16e siècle, 20e siècle

Dates : 1395 (daté par travaux historiques), 1407 (daté par travaux historiques)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Jean IV de Bretagne (propriétaire, commanditaire, attribution par source, attribution par travaux historiques)

## Description

### ***Un château fort***

La Tour de Cesson est la partie émergée d'un vaste château fort démantelé à la fin du 16e siècle et dans la seconde moitié du 19e siècle. Elle est implantée sur une pointe orientée vers l'Est-nord-est, faisant promontoire à 70 m au-dessus du niveau de la mer face à la baie de Saint-Brieuc. Au Nord, se trouve une falaise et le Gouët en contrebas ; à l'Est-nord-est, côté baie de Saint-Brieuc, une falaise escarpée ; au Sud-est, une pente assez forte jusqu'à la grève du Valais et l'anse d'Yffiniac ; au Sud-ouest et à l'Ouest enfin, une pente modérée. La superficie du château fort peut être évaluée, grâce au cadastre parcellaire de 1814 et au modèle numérique de terrain commandité par la Ville de Saint-Brieuc, à 3 hectares. Le bourg de Cesson est situé à 800 m au Sud-ouest.

### ***Des masses de terre correspondantes à d'anciennes fortifications***

Plusieurs masses de terres sont visibles sur le terrain :

- autour de la tour, l'importante masse de terre en forme de cône résulte du remblaiement du pied de la tour ; on peut d'ailleurs s'interroger sur la provenance de ces terres de remblai (comprenant également des matériaux issus du démantèlement de la tour ?). Cette masse de terre correspond à l'enmottement réalisé après 1886. La zone située immédiatement à l'Est de la tour semble avoir été par ailleurs excavée.

- à l'Ouest-sud-ouest, à 80 m de la tour environ : une masse de terre correspond au belvédère de jardin dit Tour Malakoff. Au vue de sa situation géostratégique vers le Gouët et Plérin et d'une photographie de la pointe réalisée avant les travaux de création du jardin d'agrément, cette masse de terre correspond sans aucun doute à un bastion aménagé à la fin du 16e siècle. - au Sud-ouest, une masse de terre en pente vers l'Ouest est située au niveau de l'actuel jardin d'agrément avec bassin. Au vue de sa situation, cette masse de terre pourrait également correspondre à des fortifications aménagées à la fin du 16e siècle.

- à l'Est de la tour, une masse de terre longiforme, grossièrement orientée Est-Ouest, peut être observée sur près de 200 mètres. Le cadastre parcellaire de 1814 figure deux demi-bastions de part et d'autre. Cet élément pourrait correspondre à la courtine du château fort démantelé à la fin du 16e siècle et terrassé au 19e siècle (courtine dans laquelle Habasque écrit avoir vu, vers 1834, quatre casemates). Cette courtine protégeait la parcelle appelée "Les Belles", d'une superficie de 2 200 m<sup>2</sup> et qui désigne probablement l'emplacement de l'ancienne basse-cour.

### ***Deux fossés secs connus par le cadastre parcellaire et la toponymie***

Si le front de mer - au Nord et à l'Est-nord-est - semble naturellement fortifié et inattaquable, le front de terre - au Sud-ouest et à l'Ouest - était constitué d'un fossé sec mesurant plus de 30 m de largeur dit la "Grande douve". Un fossé sec annuaire - d'environ 6 mètres de large - entoure également la tour. Ces deux fossés sont figurés sur le cadastre parcellaire de 1814. Le toponyme "La Douve" est mentionnée sur un plan de la Ville de Saint-Brieuc daté de 1938.

Le toponyme Le Closset, "closet" pourrait faire référence à un petit enclos.  
Le toponyme "les Belles" fait référence aux "bayles, bailes", terrains clos par une enceinte castrale, une basse cour ?  
C'est à l'emplacement du grand fossé sec que la **demeure d'Alexandre Glais de Bizoin** est implantée. Le sous-sol de la demeure montre des parois déroctées du rocher. On peut raisonnablement imaginer que les débris de la tour ont servi à remblayer les fossés (du moins, celui situé au pied de la tour).

### **La Tour de Cesson**

Depuis son démantèlement en 1598, moins de la moitié de la tour subsiste (trois pans intérieurs : Nord, Nord-est et Est). La partie basse de la tour a été remblayée.

Construite en maçonnerie de moellon et de pierre de taille assemblée à la chaux, la tour de plan circulaire, d'un diamètre de 15 mètres environ au niveau du pont-levis, est haute de plus de 25 m (estimation). Elle comporte un rez-de-chaussée surélevé (R, niveau du pont-levis), un voire deux niveaux en sous-sol (R -1 et -2), trois étages (R +1, +2, +3) et à l'origine une plate-forme (R +4). Un escalier à vis en granite, aménagé dans l'épaisseur du mur à l'Est, dessert les étages (et les niveaux en sous-sol ?).

Chaque niveau de la tour - marqué par un ressaut - suit un plan hexagonal. Planchéié, il était éclairé par des baies à coussiège et chauffé par une cheminée. Les voûtes intérieures des baies sont en arc plein cintre.

Sous-sol, R -1 (R -2 ?) : une baie est aménagée dans le pan de mur Nord-est : elle comporte une fente de tir avec bouche à feu circulaire en partie basse (percée ultérieurement). Un escalier à pan incliné (récent) permet son accès depuis le niveau intermédiaire.

Un niveau intermédiaire sur remblai a été créé afin d'aménager un belvédère (de plan circulaire).

A l'extérieur de la tour, ce niveau de sous-sol est marqué par un bandeau mouluré continu en pierre de taille surmonté d'une assise régulière qui marque la limite entre la base de la tour, à fruit (R -1 et -2) et la partie verticale (R, niveau du pont-levis et R +1, +2, +3). Le second niveau inférieur (R -2 ?), est totalement remblayé (on peut cependant observer un large conduit dans l'épaisseur du mur depuis le sous-sol R -1).

Rez-de-chaussée surélevé (R, niveau du pont-levis) : l'accès se fait via un pont-levis piéton débouchant dans le pan de mur Est. A flèche unique, le pont-levis s'encraint dans un renforcement prévu à cet effet. Dans le passage d'entrée faisant sas, une porte fermait l'accès à la pièce du rez-de-chaussée ; située à gauche en entrant, une porte en arc plein cintre permettait de rejoindre l'escalier en vis. L'escalier dans œuvre - aux marches monolithes en granite - est entièrement revêtu de pierre de taille.

Étage R + 1 : une baie est aménagée dans le pan de mur Nord ; une vaste baie à coussiège est aménagée dans le pan de mur Nord-est. Une porte située immédiatement à droite de la baie Nord semble donner vers un escalier secondaire aménagé dans l'épaisseur du mur. L'escalier principal débouche dans le pan de mur Sud. Les murs sont revêtus de moellon à l'exception de l'entourage des ouvertures en pierre de taille. Des traces d'enduits sont visibles sous la voûte de la baie Nord.

Étage R + 2 : une cheminée est aménagée dans le pan de mur Nord ; une petite porte à linteau droit à coussinet est percée dans le pan de mur Nord-est (donnant sur un escalier secondaire et des latrines ?) ; une baie à coussiège est aménagée dans le pan de mur Est ; le piédroit et le départ de voûte de la porte de l'escalier en vis sont visibles à l'angle du pan de mur Est. Les murs sont revêtus de moellon à l'exception de l'entourage des ouvertures en pierre de taille.

Étage R + 3 : dans l'épaisseur du pan de mur Nord passe un conduit de cheminée ; une vaste baie à coussiège est aménagée dans le pan de mur Nord-est ; le piédroit de la porte de l'escalier en vis est visible à l'angle du pan de mur Est. Les murs sont revêtus de moellon à l'exception de l'entourage des ouvertures en pierre de taille.

A l'instar d'autres tour-maîtresses de Bretagne, le dernier niveau de la Tour de Cesson devait être doté d'un chemin de ronde sur mâchicoulis et vraisemblablement couvert en poivrière (toit conique).

### **Éléments descriptifs**

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : granite, moellon, enduit

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, en rez-de-chaussée surélevé, 3 étages carrés

Escaliers : escalier dans-œuvre : escalier en vis sans jour, en maçonnerie

### **Typologies et état de conservation**

État de conservation : bon état, inégal suivant les parties, vestiges

### **Statut, intérêt et protection**

Tour classée par arrêté du 12 juillet 1886 (arrêté), déclassée par lettre du ministre du 21 juin 1888 à la demande du propriétaire.

Intérêt de l'œuvre : site archéologique, vestiges de guerre, à signaler

Éléments remarquables : donjon, tour

Sites de protection : site patrimonial remarquable

Protections : inscrit MH, 1926/04/24

Tour (cad. BR 1) : inscription par arrêté du 24 avril 1926.

Statut de la propriété : propriété de la commune (domaine appartenant à la Ville de Saint-Brieuc.)

## **Du château fort médiéval aux bastions modernes en passant par la remarquable tour-maîtresse**

Les fortifications de Cesson - château fort, tour et bastions - ont été démantelées en 1598 sur ordre du roi de France Henri IV.

Du puissant château fort mentionné dans la Chanson d'Aquin à la fin du 12<sup>e</sup> siècle\* ne subsiste en élévation que la tour-maîtresse construite à la fin du 14<sup>e</sup> siècle par Jean IV, duc de Bretagne (1365-1399), vraisemblablement sur une tour plus ancienne (mentionnée en 1306). A l'Est de la tour, une masse de terre faisant rempart sur plus de 200 m de longueur peut cependant être identifiée comme la courtine Sud du château. D'autres masses de terre pourraient correspondre aux bastions construits lors de la Guerre de la Ligue (1588-1598) pour protéger la tour. Au Nord face au Gouët, des sections de mur, faisant à la fois mur de soutènement et mur de clôture du domaine, subsistent également. La Pointe de Cesson constitue une réserve archéologique de premier ordre : elle est d'ailleurs inscrite dans sa totalité comme zone de présomption de prescriptions archéologiques.

L'intérêt de la Tour de Cesson, est de présenter un écorché d'une fortification de la fin du 14<sup>e</sup> siècle : pont-levis, escalier en vis, pièces de plan hexagonal, baies à coussiège (banc en pierre), cheminée sont parfaitement identifiables. La Tour de Cesson est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1926. Avec des symptômes passablement forts voire majeurs, son état sanitaire peut cependant être qualifié de mauvais\*\*.

Une étude archéologique du site de la Tour de Cesson a été réalisée en 2023-2024. Elle a permis de proposer un relevé topographique de la tour et des vestiges probables associés.

\* "Ung chastel est qui moult fort est et bon, Fors d'une part le clot mer environ".

\*\* La catégorie "mauvais état" correspond à l'appréciation globale du constat d'état d'un immeuble qui présente des symptômes majeurs de désordres, pathologies ou altérations, un risque de rupture des structures ou une dégradation rapide de l'état global.

## **Références documentaires**

### **Documents d'archive**

- **Rôle d'égal de la somme de 500 écus levée sur les habitants de Saint-Brieuc [quartier de Saint-Michel seulement], fait par l'alloué des regaires par ordre du duc de Mercoeur, pour cause des fortifications de la Tour de Cesson, 22 juin 1593**  
**Rôle d'égal de la somme de 500 écus levée sur les habitants de Saint-Brieuc [quartier de Saint-Michel seulement], fait par l'alloué des regaires par ordre du duc de Mercoeur, pour cause des fortifications de la Tour de Cesson, 22 juin 1593.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 31
- **Ordonnance du duc de Mercoeur adressée aux juges de Saint-Brieuc pour faire fournir des vivres à la garnison de la Tour de Cesson, 11 janvier 1595 (copie de 1601)**  
**Ordonnance du duc de Mercoeur adressée aux juges de Saint-Brieuc pour faire fournir des vivres à la garnison de la Tour de Cesson, 11 janvier 1595 (copie de 1601).**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 32
- **Lettre du Maréchal de Brissac, devant Cesson, priant le procureur des bourgeois de Saint-Brieuc de lui procurer 20 à 25 pionniers, avec des pelles, pics et bûches, 20 mars 1598**  
**Lettre du Maréchal de Brissac, devant Cesson, priant le procureur des bourgeois de Saint-Brieuc de lui procurer 20 à 25 pionniers, avec des pelles, pics et bûches, 20 mars 1598.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 33
- **Ordonnance de Charles de Cossé, Comte de Brissac, maréchal de France et lieutenant général pour le Roi en Bretagne, de démolir la Tour de Cesson, 17 avril 1598**  
**Ordonnance de Charles de Cossé, Comte de Brissac, maréchal de France et lieutenant général pour le Roi en Bretagne, de démolir la Tour de Cesson, 17 avril 1598.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 34

- **Lettre signée Beaumanoir relative à la démolition de la tour de Cesson, 24 mai 1598**  
**Lettre signée Beaumanoir relative à la démolition de la tour de Cesson, 24 mai 1598.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 35
- **Délibération des Etats de Bretagne, signée Bardouf, qui ordonne la démolition de la forteresse de Cesson, 26 mai 1598.**  
**Délibération des Etats de Bretagne, signée Bardouf, qui ordonne la démolition de la forteresse de Cesson, 26 mai 1598.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 36
- **Procès-verbal de démolition de la forteresse de Cesson, fait par Salomon Rufelet, écuyer, de la Villebeau, conseiller du Roi et son sénéchal à Saint-Brieuc, 11 octobre 1598**  
**Procès-verbal de démolition de la forteresse de Cesson, fait par Salomon Rufelet, écuyer, de la Villebeau, conseiller du Roi et son sénéchal à Saint-Brieuc, 11 octobre 1598.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 37
- **Lettres du maréchal de Brissac, lieutenant général pour le roi en Bretagne, concernant le paiement par les bourgeois de Saint-Brieuc de sept milliers de poudres fournis pour les magasins du roi, 1598**  
**Lettres du maréchal de Brissac, lieutenant général pour le roi en Bretagne, concernant le paiement par les bourgeois de Saint-Brieuc de sept milliers de poudres fournis pour les magasins du roi, 1598.**  
Musée de Saint-Brieuc : EE 38
- **Lettre, signée Kermasta, adressée de Moncontour au syndic de Saint-Brieuc. Kermasta est prisonnier pour les 1000 écus dûs par la ville à Saint-Malo pour les poudres, 24 mars 1598**  
**Lettre, signée Kermasta, adressée de Moncontour au syndic de Saint-Brieuc. Kermasta est prisonnier pour les 1000 écus dûs par la ville à Saint-Malo pour les poudres, 24 mars 1598.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 39
- **Affaires des poudres. Lettres de Coulombier adressées au procureur des bourgeois de Saint-Brieuc, 5 juin - 20 novembre 1598**  
**Affaires des poudres. Lettres de Coulombier adressées au procureur des bourgeois de Saint-Brieuc, 5 juin - 20 novembre 1598.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 40
- **Fourniture de munitions aux troupes royales en 1598 pour le siège de la Tour de Cesson. Remboursement, 9 décembre 1599**  
**Fourniture de munitions aux troupes royales en 1598 pour le siège de la Tour de Cesson. Remboursement, 9 décembre 1599.**  
Archives municipales de Saint-Brieuc : EE 42

## Bibliographie

- **Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord par M. Habasque**  
HABASQUE, François-Marie-Guillaume. **Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord par M. Habasque.** Saint-Brieuc, Guyon, tome second, 1834, 448 p.  
p. 279 ; 294-309
- **Antiquités de la Bretagne. Côtes-du-Nord**  
LA POIX DE FREMINVILLE (de), Christophe-Paulin (dit le Chevalier de Fréminville). **Antiquités de la Bretagne. Côtes-du-Nord.** Brest : imprimerie chez J-B Lefournier, (imprimeur-libraire, éditeur), 1837, 416 p.  
p. 203-207

- **Le Lycée armoricain**  
COLLECTIF. **Le Lycée armoricain**. Nantes, troisième volume, 1824, 650 p.  
p. 99-100
- **Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments**  
GESLIN DE BOURGOGNE, Jules. **Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments**. Volume 2, 1857,  
552 p.  
p. 323-332
- **La Ligue en Bretagne : Guerre civile et conflit international (1588-1598)**  
LE GOFF, Hervé. **La Ligue en Bretagne : Guerre civile et conflit international (1588-1598)**. Rennes :  
Presses universitaires de Rennes, 2010.
- **"Les tours maîtresses de Jean IV" (2012)**  
DÉCENEUX, Marc. **"Les tours maîtresses de Jean IV"** In : *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de  
Bretagne : 13e-16e siècle*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2012, p. 213-226.  
<https://books.openedition.org/pufr/7395?lang=fr>
- **Christophe-Michel Ruffelet. Les Annales briochines, 1771 : Saint-Brieuc : histoire d'une ville et d'un  
diocèse**  
HARLES, Olivier (dir.). **Christophe-Michel Ruffelet. Les Annales briochines, 1771 : Saint-Brieuc :  
histoire d'une ville et d'un diocèse**. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014, 626 p.
- **"Les châteaux et la mer : l'exemple breton" [2015]**  
KERNÉVEZ, Patrick. **"Les châteaux et la mer : l'exemple breton"** dans Nicolas Faucherre, Delphine  
Gautier, Hervé Mouillebouche (dir.), *L'eau autour du château*, actes du colloque du château de Bellecroix,  
17-19 octobre 2014, Chagny, Centre de Castellologie de Bourgogne, 2015, p. 30-55.
- **"La Tour de Cesson : un monument historique enterré"**  
LE GOUALHER, Jacques. **"La Tour de Cesson : un monument historique enterré"**. 25 novembre 2022.
- **"Saint-Brieuc : Tour de Cesson"**  
KERNÉVEZ, Patrick. **"Saint-Brieuc : Tour de Cesson"**. Tapuscrit inédit, 15 juin 2023.

## Périodiques

- **"Découvertes à la Tour de Cesson"**  
GARABY (de), Malo-Joseph. **"Découvertes à la Tour de Cesson"**. Annuaire des Côtes-du-Nord, 1846.
- **"Le prisonnier de la Tour de Cesson. Episode de la guerre de succession en Bretagne"**  
GARABY (de), Malo-Joseph. **"Le prisonnier de la Tour de Cesson. Episode de la guerre de succession en  
Bretagne"**. Annuaire des Côtes-du-Nord, 1848.
- **"Rapport sur le monument gallo-romain de Port-Aurel, dans la baie de Saint-Laurent, commune de  
Plérin"**  
GESLIN DE BOURGOGNE, Jules. **"Rapport sur le monument gallo-romain de Port-Aurel, dans la baie  
de Saint-Laurent, commune de Plérin"**. Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-  
Nord, 1852, p. 283-308.  
p. 290-292
- **"Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord. Arrondissement de Saint-Brieuc"**

GAULTIER DU MOTTAY, Joachim. **"Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord. Arrondissement de Saint-Brieuc"**. Annuaire des Côtes-du-Nord, 1875, 300 p.  
p. 7-10

- **"La Tour de Cesson et le fort de Saint-Brieuc"**  
TRÉVÉDY, Julien. **"La Tour de Cesson et le fort de Saint-Brieuc"**. Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, tome XXXI, 1893, p. 47-142.
- **"La Tour de Cesson, documents inédits"**  
PONTAVICE, Pierre (du), **"La Tour de Cesson, documents inédits"**. Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, tome XXXVI, 1898, p. 35-37.
- **"La Tour de Cesson"**  
GAUDU, Georges. **"La Tour de Cesson"**. Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, tome LXXXII, 1952, p. 63-75.
- **"Cesson, l'environnement d'une forteresse médiévale"**  
LE GOUALHER, Jacques. **"Cesson, l'environnement d'une forteresse médiévale"**. Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor, Histoire et archéologie, tome CXXVII, 1998, p. 195-230.
- **"Morlaix, bourg castral : du Mons Relaxus à la citadelle"**  
KERNÉVEZ, Patrick. **"Morlaix, bourg castral : du Mons Relaxus à la citadelle"** in Actes du congrès de Morlaix, Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tome LXXX, 2002, p. 5-52.  
p. 38 ; p. 41
- **"La bataille de Cesson et de Saint-Brieuc (7/9 août 1592)"**  
LE GOFF, Hervé. **"La bataille de Cesson et de Saint-Brieuc (7-9 août 1592)"**. Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor, n° 137, 2008, p. 249-265.

## Liens web

- Lien vers la base Architecture Mérimée (notice Monuments Historiques) : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00089603>
- Lien vers l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques : [https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/pop-phototeque/merimee/PA00089603/PA00089603\\_IMH\\_1926.pdf](https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/pop-phototeque/merimee/PA00089603/PA00089603_IMH_1926.pdf)
- Description de la Tour de Cesson par Prosper Mérimée, 1836 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8623239k/f128.item>
- "La Tour de Cesson et le fort de Saint-Brieuc" (1893) par Julien Trévédý repris par infobretagne.com : <http://www.infobretagne.com/tourcesson-saintbrieuc.htm>
- Exemple de pont-levis à flèche unique, extrait du Dictionnaire raisonné de l'architecture française du 11e au 16e siècle par Eugène Viollet-le-Duc, 1854-1868 : <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Pont.levis.XIVe.XVe.siecle.png>
- "Les tours maîtresses de Jean IV" In : Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne : XIIIe-XVIe siècle par Marc Déceneux , 2012 : <https://books.openedition.org/pufr/7395?lang=fr>
- Photothèque du patrimoine : [https://phototheque-patrimoine.bretagne.bzh/jcms/dev\\_103768/phototheque?text=IA22132809](https://phototheque-patrimoine.bretagne.bzh/jcms/dev_103768/phototheque?text=IA22132809)

## Annexe 1

**Ordonnance du duc de Mercoeur adressée aux juges de Saint-Brieuc pour faire fournir des vivres à la garnison de la Tour de Cesson, 11 janvier 1595 (copie de 1601) (Transcription de Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc)**

1. du XI<sup>me</sup> janvier 1595
2. Philippe emanuel de loraine

3. duc de Mercuoer et de Penthievre pair de France
4. prince du saint empire et de martigues gouverneur
5. de bretagne aux officiers en la justice de St Brieuc
6. sallut estans advertis de pourvoir et donner aux vivres
7. quil est a present necessaire mettre en la tour et forteresse
8. de Cesson pour le baire et entretement des gens de
9. guerre qui y sont en garnison pour la conservation
10. dicelle en lobeissance du party de ste union des catholiques
11. et me trouvant en ceste occasion urgente et necessaire alleurs
12. meilleur moien nous commandons que incontinent
13. et le plus dilligemment que faire ce pourra vous
14. ayez a faire fournir aux habitans dud<sup>it</sup> Saint Brieuc
15. la quantite et espece de vivres et autres munitions
16. cy appres quavons trouve necessaire destre mise en
17. ladite tour et forteresse scavoir trente pippes de
18. biscuit six tonneaux de vin quinze tonneaux de cildre
19. deux milliers de lard et deux baricque de chandelle
20. qui seront dellivres par lesd<sup>its</sup> habitans soict au capitaine
21. son lieutenant ou autre qui aura charge du
22. magasin desd<sup>its</sup> vivres et munitions en ladite tour de cesson
23. pour estre mises dans icelluy aservir ainsy quil
24. sera requis a la nourriture et entretenement desdictz
25. gens de guerre et parce que ledit fourmissement requiert
26. promptitude et celerite vous procederez incontinent et
27. dilligemment a en fere fere lavance des lieux ou lesd<sup>its</sup>
28. especes et vivres se pourvint mieux recouvrer esgaillant
29. par appres sur tous lesd<sup>its</sup> habitans examp<sup>t</sup>z et non
30. examp<sup>t</sup>z privileges et non privilegez mesmes sur tous
31. les refugiez et demeurant a present audit St Brieuc et au
32. havre du Légué lequelles pourvinct monter sellon
33. lavallution qui en sera fait pour y estre par chacun contribué
34. affin d'en satisfaire celluy ou ceux qui en auroinct
35. faict lavance aquoy vous contraindrez et ferez contraindre
36. par toutes voyes et rigueurs de tous refusans
37. et delayant a satisfaire a ce que dessus nonobstant
38. tout ce quil pourvint dire et alleguer pour s'en
39. pouvoir exempter de ce faire vous donnons pouvoir
40. et commission par ces presentes mandons a tous
41. a quil apartiendra vous estre au contenu d'icelle
42. obeissant et entendons et auxd<sup>its</sup> gens de guerre
43. tant de ladite garnison de cesson que autres du
44. party de ladite sainte union tous assister pour ladite execution
45. de ce que dessus et de la forme quil sera requise
46. sil en est besoing. Donn<sup>e</sup> à Nantes le XIe jour de
47. janvier mil cinq cens quatre vingtz quinze ainsy
48. signe philippes emanuel de Loraine et plus bas
49. gallonniers et sceller
  
50. Par coppinge fidellement collationné à loriginal par moy greffier soubzsigné
51. a la court du regaire de St Brieuc dellivre a noble homme ollivier de
52. Moenne sieur de la haulte ville procureur esté des nobles bourgeois
53. et des habitans de St Brieuc le septieme jour de mars mil V cents
54. quatre vingtz saeze
55. presanté ce jour 1601

## Annexe 2

### **Lettre signée Beaumanoir relative à la démolition de la tour de Cesson, 24 mai 1598 (Transcription de Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc)**

1. 24<sup>eme</sup> May 1598
2. passé du compte
3. le VI<sup>e</sup> jour d'aoust
4. 1602

5. Monsieur

6. Je receu à ceste heure votre lettre pour la responze
7. de celle que vous avais anvoié an datte de mercredy
8. dernier. Je vous ai anvoier voullu expédié ceste
9. pour vous prier de solliciter monsieur le
10. seneschal de ceste ville et monsieur de Manjudais
11. de avouair le souaign de lafere, et qu'il sollicite
12. que la tour souaut prontemant ruiné et abatue
13. par que cest la ruine de ceste ville. Je parle
14. à monsieur l'alloué royal qui m'adict que
15. il auroy un procex verbal de rebellion
16. quil fict anvoié hier dernier sil ni est fait
17. aultre dilligence elle ne sera pas demollie
18. de dix ans. Monsieur l'alloué royal n'osse
19. y aprouché ny personne parce qu'il tire de
20. coups de canons a ceux qu'yl veralle en
21. aproucher. Il fault en ladvix de monsieur
22. le seneschal et de vous et aultres quil luy
23. souaict faict comandement de se retirer
24. et de non an aproucher ny a l'un de ces
25. freres ny a nul de paren, ceste n'est pour
26. aultre estant. Vous pressanteres s'il vous
27. playt mes humbles recommandations a monsieur
28. le seneschal et a monsieur de Vaugadais
29. et an prendrés aultant pour vous. Adieu
30. monsieur, ce XIII<sup>eme</sup> de may 1598.

31. Je vous donnerè
32. ung bon pot
33. de vin et ce
34. sera pour arousser
35. la pouldre de canon.
36. A votre venne si elle se
37. trouve bonne.

38. Votre bien inthime amy
39. et serviteur

40. Beaumanoir

## Annexe 3

### **Délibération des Etats de Bretagne, signée Bardouf, qui ordonne la démolition de la forteresse de Cesson, 26 mai 1598 (Transcription de Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc)**

1. Du XXVI<sup>e</sup> may 1599 1598
2. Remontrance faicte par R. Guillou
3. auxdits estatz archivee
4. Passé du compte

5. le VI<sup>e</sup> jour daoust
6. 1602

7 Sur la requeste presentee en lassemblee des gens des trois estats  
8. des pays et duche de Bretagne par les nobles bourgeois manans et  
9. habitans de Saint-Brieuc par laquelle ilz remontroient combien  
10. quil aut pleu au Roy et a monsieur le marechal de Brissac son lieutenant  
11. general en ce pays ordonne que la tour de Cesson et le fort des environs  
12. eust este rayie et desmoly enlaquelle commande a present le sieur  
13. de Precrean ce neantmoins et que ladite ordonnance luy eust este denonces  
14. et signiffiee il n'auroit voullu obeyr ny permectre que les juges et  
15. officiers royaulx y eussent procedde au grand prejudice desdits de Saint  
16. Brieuc et des environs au moyen dequoy ils requeroient qu'en consequence  
17. de la volonte du roy bien et utilite du pays il eust ete ordonne  
18. que ladite tour et forteresses soient desmoly promptement et sans delay  
19. et a ce faire que les juges et officiers royaulx ~~dudit~~ et du regaire  
20. dudit Saint Brieuc et benevollement tout le peuple y eust mis  
21. la main. Entendroit se seroit trouvé ledit sieur de Precrean lequel  
22. auroit presentement apparu le mandement et commission de monsieur  
23. le marechal a luy adressant pour faire faire ladite demolition a quoy  
24. il auroit ja pourveu sil eust este assiste du peuple des environs  
25. ainsy quil est mande par ladite commission mais il en auroit  
26. este diverty et empesche par lesdits officiers de Saint Brieuc  
27. au lieu dy contraindre les paroisses voisines laquelle desmolition  
28. il a offert faire dans six sepmaines. Le faict mis en deliberation  
29. ont lesdicts des estats conformement a la volonte du Roy  
30. declare quilz entendent que ladite demolition et ruyne de ladite  
31. tour de Cesson et forteresse des environs soit faicte dans  
32. ledict temps de six sepmaines a quoy ledit sieur de Precrean fera  
33. dilligence de jour en autre et a ce faire sera ayde de la  
34. commune des environs de ladite tour par les ordonnances desdits  
35. juges royaulx et du regaire de Saint-Brieuc en absence desdits royaulx  
36. et a son reffus ou delay permis ausdits juges faire ladite demolition  
37. sans toutesfois empescher que ledit sieur de Precrean ne puisse jouir des  
38. atractz et muraus de ladite tour faict auxdicts estats tenuz a Rennes  
39. par autorite du roy le XXVI<sup>e</sup> jour de may mil v<sup>c</sup> quatre vingtz dix huict  
40. par commendement de mesdits  
41. sieurs des estatz  
42. Bardouf

## Annexe 4

### **Lettres du maréchal de Brissac, lieutenant général pour le roi en Bretagne, concernant le paiement par les bourgeois de Saint-Brieuc de sept milliers de poudres fournis pour les magasins du roi, 1598 (Transcription de Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc)**

1. 10eme fevrier 1598
2. passe le 5eme aust 1602
3. Messieurs, je vous ay tant de fois escrit
4. pour le paiement des sept milliers de pouldre
5. que deviez fournir pour le magazin du Roy
6. que passé celle cy je ne vous en diray
7. plus mot. Vous y donneray doncques promptement
8. ordre, vous assurant que sy le marchand flamand
9. qui vous a livré lesdites pouldres nest
10. satisfait dans la fin de ceste sepmaine pour
11. tout delay, je partiray avec larmée de sa

12. majesté pour vous aller voir. Pensez y
13. doncques je vous en prie, et ne me
- 14 donner ceste peine, attendant sur ce
15. de vos nouvelles je finiray pour me dire

16. votre tresaffectionne amy
17. Brissac.

18. Au camp devant le chateau de Dinan
19. Xeme fevrier 1598
- XXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. Le 3 mars 1598
2. Passe le Ve aust 1602

3. Messieurs, estants arvé en ceste ville jay fait demende au sieur
4. du Collombier des sept milliers de pouldre que vous mavez
5. promys fournir pour le servisse de sa majeste et d'aultant
6. que jan ay a ceste heur nescherement a faire j'ay esté contrainct
7. den faire achepter daultre cest pourquoy je vous faitz
8. ceste letre pour vous en donner advis et vous prier de
9. tenir largend prest que devier paier aulxdits marchands
10. de qui avez achepte les dits sept milliers de pouldre daultant
- 11 que je desire quil soinct paye acelluy qui me doit
12. livrer aultre parail nombre masseurant que ny fere faulte
13. je ne vous en dire davantaige je suis

14. votre affectionné amy
- 15 Brisac

16. au Guildo le 3eme mars 1598

17. Je delivre ladite misyve au sieur du pont procureur syndict afin de s'en servir
18. et a promys de la me rendre lors de la raimission
- XXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. passe le 5 aust 1602

2. Messieurs je ne me puis contenter en sorte du
3. monde du manquement de votre promesse en lexecution
4. du paiement de la pouldre dont vous mavez assure il y a
5. tantost un an je vous ay pour cest effect envoye
6. plusieurs letres dont je nay receu responce. Je neusse
7. jamais panse que vous vous fussies sy peu soucies
8. de votre parole mesmement en chose qui importe le
9. service du Roy mais jespere avec laide de dieu
10. vous faire ressentir quil fait mauvais promettre et
11. ne tenir pas. Je massure quavant que ce soit la saint
12. Jan ceux qui auroient desir de manquer a leur foy
13. prendrons exemple sur vous. Je vous declare par
14. ceste letre que sy je vous avois cy davant accorde
15. sauvegarde ou exemption de logement je la revocques
16. ne desirans qu'aulcuns serviteurs du roy y aiens esgard
17. je ne vous en diray pour ceste heure davantage
18. je suis

19. votre plus affectionne amy
20. Brissac

- 21 Camp du Guildo le 9 mars 1598

## Annexe 5

### **Lettre, signée Kermasta, adressée de Moncontour au syndic de Saint-Brieuc. Kermasta est prisonnier pour les 1000 écus dûs par la ville à Saint-Malo pour les poudres, 24 mars 1598 (Transcription de Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc)**

1. 24 mars 1598
  2. Messieurs, je mestonne que ne donner ordre de me tirer de
  3. laffaire pour laquelle vous saves assez que je suis detenu
  4. prisonnier, quy est pour les mille escuz que depuis a saint
  5. malo touchant les pouldres. Je nay besoing destre sy
  6. lontemps en peine pour mestre mis pour vous de sy bonne
  7. vollonte, je nay merite se la de vous ny de
  8. donner l'ennuy du constage a monsieur Pareneur quy
  9. a se que je voy ne me veult donner aucune relache
  10. ains me veult faire conduire aulx prisons de saint malo
  11. quy me causera une tottale ruine. Se quy me faict vous
  12. priyer humblement de donner ordre a le satisfaire et
  13. le contenter de se la affin de nantre an frais davantage
  14. car sy vous doutés que je ne sois prisonnier et detenu pour
  15. se la vous me faites grand tort car je ne vous aurois
  16. faict signiffier larest et hostage ny mis en procex.
  17. Je vous supplye donc derechef que ledit seigneur Pareneur
  18. ne sen aille point sans estre contant affin que jen
  19. sois mis en liberte esperant que ne voudries que jen
  20. souffrirons et lennuy davantage. Je finiray la presante
  21. a pres vous avoir baize en toute humilite les mains
  22. et prier dieu quil vous donne en sante heureuse et longue
  23. vye d'aussy bonne vollonte que je suis
24. votre tres humble et affectionne
25. serviteur Kermasta

26. a Moncontour le 24eme
27. jour de mars 1598
28. je vous anvoye ung aultant de
29. se que le dit seigneur Pareneur
30. ma faict signiffier

(dans la marge) Passé le VIe aust 1602

## Annexe 6

### **Affaires des poudres. Lettres de Coulombier adressées au procureur des bourgeois de Saint-Brieuc, 5 juin - 20 novembre 1598 (Transcription de Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc)**

1. 5eme jing 1598
2. passe le 5eme aust 1602
3. Monsieur javois rescrit ces jours passes
4. Amonsieur Deschesnesqui est un mien beau frere
5. le quel estoy aulx estats pansan que y fussiez pour
6. vous parlez et de scavoir sy estiez en resolution de
7. fere fin pour ces pouldres pour entrer a une infinite
8. de constaiges et d'interstz en quoy quours votre communaute
9. et mesmes quelque malleur que peult survenir sur
10. celle marchandise ason retour il madict quil a
11. conferer avec ces messieurs qui estoit auxdicts estats

12. de votre ville quil ons assuré que ne desiriez aucune
13. chosse que desortir ce voiant le porteur le sieur
14. Tretrejenson y ayant quelque interest la ocasionne
15. daller par dela en partie pour ce subiect avec
16. lequel je vous supplie de prandre resollution de sorte
17. que vidions ceste afere qui ne peut aporter que
18. delennuy et du constaige et masurant que me
19. donner le contentement que jespere de vous ne vous
20. en dire davantage que pour vous assurer que je suys

21. Monsieur

22. vostre serviteur et
23. amy Coulonbier
- 24 a St Malo le 5eme de juin 1598
- 25 je remetz le reste audit sieur du Tertrejenson
- xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- 1 20eme novembre 1598

2. passe le Veme aust 1602
3. Monsieur pansant vous trouver ces jours passes
4. a Rennes ma empescher de vous avoir envoie plus tost
5. pour vous scavoir ce que aviez fait touchant lacord desdites
6. pouldres et voiant que ne me donnez rresponce je vous
7. envoie expres ce message pour vous prier de me envoyer
8. la ratiffication ainfin que estoy obligé par ledit acord je
9. mesure que vous nignorez poinct et par consequant
10. navez manque de remonter a vos habitans dequel
11. affection je marche audit acord et de la bonne foy sans voulloir
12. tirer a rigueur ce qui mapartenoit de droict masurant
13. que ne manquerez a votre promesse et que ne desirez
14. proces non plus que moy ne vous en dire davantaige
15. que pour vous assurez que je suis

16. Monsieur

17. vostre serviteur et amy
18. Coulonbier

19. a St Malo le ~~12 octobre~~ XX novembre 1598

20. je vous prie fere mes recommandations
21. amonsieur duchamps rosty et lassurer
22. que je sui son serviteur et sy vous et
23. Luy je vous puis servie je vous prie
24. memploier et sur tout que faciez en
25. sorte que nayons poinct de proces je parle a Rennes avec le sieur
26. Conpaze qui me dist que locasion pour quoy vous ne maviez
27. envoie la ratiffication estoit par oubliante

## Annexe 7

### **Fourniture de munitions aux troupes royales en 1598 pour le siège de la Tour de Cesson. Remboursement, 9 décembre 1599 (Transcription de Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc)**

1. Du 9e décembre 1599
2. Requete présentée aux etatz
3. Par Rolland Guillou
4. Passé le VIe aust 1602

5. A messeigneurs
6. Messieurs des estatz de Bretaigne
7. Vous remontre humblement Rolland Guillou
8. cy-devant procureur syndic des nobles bourgeois et habitans
9. de la ville de Saint-Brieuc, disant que monseigneur le
10. maréchal de Brissac, lieutenant général pour sa majesté en ce pais
11. ayant au moys de mars M V<sup>c</sup> III<sup>XX</sup> XVIII assiégé le
12. château de Cesson, il auroit esté contrainct pour les urgentes
13. affaires et necessitez de l'armée, fournir grande
14. quantité de toutes sortes de munitions suyvant ung
15. estat et cahier montant la somme de II<sup>m</sup> III<sup>c</sup> XIII l.t.
16. en ce comprins la somme de XVII<sup>c</sup> LIII l.t. pour le
17. nombre de X<sup>c</sup> LIII charges de bled fournies pour la
18. nourriture des soldatz a raison de VI l.t. chacune
19. charge pour le remplacement de laquelle somme
20. mond seigneur le maréchal auroit expédié la commission
21. adressante aux juges de Saint Brieuc pour en ferre l'égail
22. sur les eveschéz de Tréguier et Saint Brieuc, lesquelz
23. juges n'y auroint voullu procéder de sorte que le
24. pauvre suppliant ne peult se ferre rembourser desdites
25. sommes. Et cependant il est poursuivy et inquieté
26. par ceulx ausquelz il doit de deniers qu'il
27. a esté contraind emprunter pour satisfaire ausdits
28. avances qui ont été faictes pour le bien et utilité
- 29 du pais. A ceste cause
30. Messieurs
31. Vous plaise voir l'estat et cahier du fournissement
32. desdites munitions, veriffié et arresté au conseil
33. de mond. Seigneur le maréchal avecq sa commission
34. adressante aux juges de Saint Brieuc pour procéder à
35. l'esgail et département desdites sommes et ayant esgard
36. à ce que dessus, consentir qu'il soit imposé
37. quelques deniers soit sur les eveschés de
38. Tréguier et Saint Brieuc ou quelque aultre pais
39. que ce soit pour le remboursement desdites sommes
40. et de ce faire article en un cahier affin qu'il
41. plaise à la majesté ferre expedier toutes commissions
42. pour ce necessaires. Et au cas que vous trouveriez
43. que le pais ne le pouroit à present porter, que
44. le suplians sera tenu en sursceance de paiement
45. des sommes de deniers qu'il a esté contrainct emprunter
46. pour cest effect jusques à ce que les deniers pour le
47. remplacement aront esté levez. Et il priera dieu
48. pour voz prosperitez et santez.
49. Guillou

## Annexe 8

**Description de la Tour de Cesson en 1837 par le chevalier de Fréminville (Christophe-Paulin de La Poix de Fréminville), Antiquités de la Bretagne. Côtes-du-Nord. Brest : imprimerie chez J-B Lefournier, (imprimeur-libraire, éditeur), 1837, p. 203-207.**

### Tour de Cesson

"Le monument ancien le plus remarquable aux environs de Saint-Brieuc, est la tour de Cesson, bâtie sur le sommet d'un cap élevé qui forme la pointe orientale de l'embouchure de la petite rivière du Legué (1). Le Duc de Bretagne, Jean IV,

fit construire ce fort en 1395, pour protéger la côte et s'opposer aux invasions des pirates dans la baie de Saint-Brieuc et Le Légué même. Une moitié seule de cette tour que l'on a ruinée par la mine, reste encore debout, et j'ai vu peu de constructions plus fortes ni plus solides. Elle était de forme ronde à l'extérieur, hexagone en dedans. La maçonnerie en est en pierres, disposées par assises régulières mais non taillées. Le ciment qui les unit a acquis une telle dureté, qu'il surpasse celle de la pierre même. Les murs de la tour ont au premier étage seize pieds d'épaisseur [4,8 m] ; ils sont un peu moins forts dans les parties supérieures de l'édifice.

Il y avait quatre étages, et le sommet se terminait en plate-forme ; son état de ruine ne laisse plus voir s'il était muni d'un parapet saillant et de mâchicoulis, mais il y a lieu de le croire, ces accessoires ne manquant jamais dans toutes les fortifications du quatorzième siècle.

Un escalier en vis, pratiqué dans l'épaisseur même des murs de la tour, donnait accès à ses différents étages. On voit dans les parties supérieures des restes de cet escalier.

Chaque étage était éclairé par des fenêtres en forme d'embrasures, les unes carrées, les autres cintrées. On y voit aussi quelques barbicanes et des meurtrières pour placer du canon. Dans l'intérieur de la tour on voit des portes en ogive qui communiquaient d'une salle dans l'autre.

De même que dans presque toutes les tours isolées, la porte extérieure de celle-ci n'était point au rez-de-chaussée mais au premier étage, elle est tout simplement carrée et a l'apparence d'une grande fenêtre plutôt que celle d'une porte. On y parvenait par un pont levis, et l'on voit encore la coulisse qui en recevait la flèche. Ce pont-levis s'abattait sur la crête de la contrescarpe du fossé circulaire qui environne ce fort.

L'usage de construire de ces fortes tours isolées remonte à une très haute ancienneté. Elles furent comme nous l'avons déjà dit les premières habitations, les premiers châteaux des seigneurs et des chefs de guerre; elles furent les premières citadelles qui maîtrisèrent les villes lors de l'affranchissement des communes, et qui retinrent leurs habitants dans le devoir et l'obéissance envers le prince, lorsque Louis le Gros permit l'organisation municipale des cités. Plus tard, quand la poliorcétique eut pris un bien plus grand développement et que la France vit s'élever de toutes parts des châteaux et des forteresses considérables, on continua néanmoins à bâtir en certaines localités des tours isolées, parce que ce genre de fortification était fort utile pour défendre l'accès d'un passage, d'un défilé, l'entrée d'une rivière, d'un port, etc., et que pour peu qu'une tour de cette espèce fut solidement construite, il suffisait d'une garnison très-peu nombreuse pour la mettre en état de résister à l'attaque d'un ennemi très-supérieur, surtout aux époques où l'usage de l'artillerie était encore peu répandu.

A l'époque des Guerres de la Ligue, la garnison de la tour de Cesson tenait le parti du Roi. Le maréchal de camp Saint-Laurent, l'un des plus braves officiers du duc de Mercœur, vint l'assiéger en 1591. Sourdéac, gouverneur de Brest et commandant pour le Roi en Bas-Léon, sachant combien ce poste était important et voulant à tout prix le conserver aux troupes de sa majesté, marcha en hâte à son secours, ayant sous ses ordres deux capitaines qui se sont illustrés dans ces guerres, du Liscouët et Kergomar, tous deux aussi maréchaux de camp.

Saint-Laurent eut avis de leur approche, et jugeant qu'il lui serait plus avantageux de les combattre en rase campagne que de les attendre dans ses lignes, il suspendit le siège de la tour et marcha au-devant de Sourdéac avec un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie. Il y avait de chaque côté un nombre presque égal de combattants, c'est-à-dire douze à quinze cents hommes, qui se chargèrent brusquement et avec beaucoup d'animosité. La cavalerie attaqua la première, l'infanterie donna peu après. Le combat fut long et meurtrier et la victoire très-disputée. A la fin pourtant les ligueurs succombèrent. Saint-Laurent n'avait que des troupes composées de toutes sortes de gens, ramassés de part et d'autre, et peu aptes au métier des armes. Sourdéac au contraire avait avec lui un corps de lansquenets, soldats bien exercés et aguerris, qui lui assurèrent le succès. Dans cette affaire, quarante gentilshommes furent tués ou faits prisonniers, et quatre cents fantassins demeurèrent sur le champ de bataille. Saint-Laurent fut fait prisonnier par le prévôt du régiment des lansquenets de Sourdéac, et il fut conduit captif et enfermé dans cette même tour où il s'était flatté d'entrer en triomphateur. On le transféra quelque temps après au château de Guingamp d'où il trouva moyen de s'échapper.

Quelque temps après les lansquenets auxiliaires ayant évacué la Bretagne, en vertu d'un article de la capitulation de Quintin que du Liscouët fut forcé de rendre au duc de Mercœur, ce prince voulut avoir sa revanche et vint en personne assiéger la tour de Cesson. Quoique la garnison en fut peu nombreuse, elle opposa à l'ennemi la plus opiniâtre résistance et ne capitula qu'après avoir essuyé plus de quatre cents coups de canon.

En 1598, la tour de Cesson fut reprise et remise sous la domination du roi, par le maréchal de Brissac. Henri IV craignant qu'en temps de troubles elle ne devint le repaire de quelque chef de partisans, ordonna de la démanteler. Il fallut employer la mine, la sape étant impuissante pour démolir un édifice si solidement construit. L'effet de cette mine fut fort singulier, la tour en fut fendue du haut en bas par son milieu ; une moitié s'écroula, et l'autre demeurée intacte resta debout telle qu'on la voit encore aujourd'hui (2)".

## Notes

(1) Cette rivière forme proprement le port de Saint-Brieuc, qui ne peut guère recevoir que des navires de deux cents tonneaux.

(2) Un effet de mine tout-à-fait pareil avait eu lieu quelques années auparavant, lors du siège de Dreux par Henri IV. Sully qui y commandait l'artillerie, entreprit de faire sauter le donjon du château, et sa mine faisant explosion, ce donjon

se fendit en deux ; la moitié tomba à terre et l'autre resta debout, montrant à découvert un grand nombre des habitants de la ville, qui s'y étaient réfugiés et qui criaient miséricorde aux lansquenets, qui se mirent à les arquebuser et les auraient tous tués sans pitié, si le roi ne fut accouru pour leur faire cesser le feu et épargner ces pauvres gens.

LA POIX DE FREMINVILLE (de), Christophe-Paulin (dit le Chevalier de Fréminville). **Antiquités de la Bretagne. Côtes-du-Nord.** Brest : imprimerie chez J-B Lefournier, (imprimeur-libraire, éditeur), 1837, 416 p.

## Annexe 9

### Alexandre Glais-Bizoin (1800-1877), propriétaire du domaine de 1852 à 1877

Alexandre Glais de Bizoin dit "Glais-Bizoin", né à Quintin en 1800, est issu d'une riche famille des Côtes-du-Nord, c'est le petit-fils d'Olivier François Glais (1742-1801), seigneur de Bizouin, **négociant en toiles de Saint-Thélo** et député à l'Assemblée constituante en 1791.

Avocat (1822), propriétaire terrien, Alexandre Glais-Bizoin se lance dans la politique dans le département des Côtes-du-Nord, dans la circonscription de Loudéac (il est élu de 1831 à 1849 et de 1863 à 1869) et brièvement, dans l'ancien département de la Seine à Paris (de décembre 1869 à septembre 1870). C'est un homme de gauche, à l'avant-garde des grandes causes républicaines. D'un discours essentiellement local puis breton, le député Glais-Bizoin passe à un discours national après 1842. Pour l'envoi de lettres, il est le premier à proposer l'adoption d'un tarif unique indépendant de la distance (son combat, commencé en 1839, aboutit finalement en 1848). Il est aussi pour beaucoup dans le développement du chemin de fer en Bretagne (ligne Paris-Brest).

En 1833, il épouse Elisa d'Abbadie d'Arrast (1808-1875).

De 1849 à 1863, Alexandre Glais-Bizoin n'est pas réélu député. C'est sans aucun doute la Tour de Cesson et les vues lointaines qu'offre la pointe qui incitent Glais-Bizoin, déjà propriétaire du manoir des Ligneries à Cesson, à acheter en octobre 1852 les parcelles situées autour de la tour. Lors des travaux d'aménagement du domaine, des vestiges de fortifications médiévales et modernes sont malheureusement partiellement arasés comme le fait remarquer l'historien Julien Trévédy (1830-1908) en 1893. On doit à Alexandre Glais-Bizoin la construction de la **demeure de style néo-classique** (premier état) et vraisemblablement le belvédère de jardin datable des années 1855-1865. Ce belvédère, qui reprend l'emplacement probable d'un bastion de l'époque moderne, est baptisé "Tour Malakoff" en référence à la bataille victorieuse de Malakoff à Sébastopol le 8 septembre 1855.

Lorsque Camille Flammarion (1842-1925), l'astronome et grand vulgarisateur, est invité par l'historien et homme politique Henri Martin (1810-1883) à assister à une conférence à Saint-Brieuc en 1867 lors du Congrès Celtique International, c'est chez Glais-Bizoin - dans son "beau manoir armoricain" - qu'il loge.

En septembre 1868, c'est à Ernest Renan (1823-1892) et sa compagne Cornélie, qu'Alexandre Glais-Bizoin fait découvrir son domaine. Cornélie Renan (1833-1894) écrit en revenant de Bretagne : "Notre voyage s'est terminé par une journée passée chez Monsieur Glais-Bizoin, à la Tour de Cesson. Rien de plus joli que son parc au bord de la mer, avec la belle ruine que l'on voit de partout dominant la baie de Saint-Brieuc et surtout, rien de plus intéressant que de causer avec un homme d'un si remarquable caractère".

Le 4 septembre 1870, c'est la fin du Second Empire (1852-1870), Alexandre Glais-Bizoin est l'un de ceux qui proclament la III<sup>e</sup> République. Le "Républicain breton" participe au Gouvernement de la Défense nationale en tant que ministre sans portefeuille. Pour l'aider dans sa tâche, il prend comme secrétaire Émile Zola (22 décembre 1870 - 12 février 1902) qui a alors 30 ans : "j'ai compris tous les avantages d'une pareille position. Fort peu de choses à faire, pas d'heure fixe, et n'être commandé que par un brave homme" (courrier du 20 décembre 1870 d'Émile Zola).

Après son échec aux élections législatives de 1871, Alexandre Glais-Bizoin quitte la vie politique nationale. Depuis 1870, il est cependant conseiller municipal à Saint-Brieuc.

Sa femme décède en 1875 ; il s'éteint le 6 novembre 1877 dans son domaine de la Tour de Cesson.

Alexandre Glais-Bizoin est enterré dans le cimetière de Cesson. Son buste, sculpté par Charles-Paul Foulonneau, est conservé au Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc. Une place de Saint-Brieuc porte son nom. Un timbre de la poste a été créé à son effigie en 2014.

Le domaine de la Tour de Cesson passe en héritage à son neveu Eustache Ollitrault-Dureste (1834-1919).

Nicolas Verdier a consacré en 2003 une publication à Alexandre Glais-Bizoin intitulée "Un député obstiné - Alexandre Glais-Bizoin". En 2007, René Huguen a publié "Glais-Bizoin et le grand dossier du chemin de fer".

#### Sources :

Article "**Alexandre Glais-Bizoin**" sur Wikipédia, L'Encyclopédie libre.

Page "**Alexandre, Olivier Glais-Bizoin**" sur le site de l'Assemblée nationale.

Nicolas Verdier, "Passer du local au national, ou comment devient-on député sous la Restauration ?", Cybergeog : European Journal of Geography [**En ligne**], Dossiers, document 270, mis en ligne le 10 mai 2004, consulté le 13 septembre 2023.

## Annexe 10

### Eustache Ollitrault-Dureste (1834-1919), propriétaire du domaine de 1877 à 1919

Né en 1834 à Merléac au lieu-dit Bizoin (Le Quillio), Eustache Ollitrault-Dureste est le fils d'Eustache-Marie Ollitrault-Dureste (1794-1878) et de Sophie Glais de Bizoin. C'est le neveu par alliance d'Alexandre Glais de Bizoin (1800-1877).

Il s'est marié avec Marie Louise Lelièvre (1842-1917) en 1864 avec qui il a trois enfants.

Eustache Ollitrault-Dureste est "propriétaire - agriculteur", c'est un homme politique classé comme "Républicain". Il a été maire de Merléac durant 49 ans de 1870 à 1919 et président du comice agricole du canton Uzel (assemblée formée par les propriétaires et les fermiers). Il est élu conseiller général du canton d'Uzel de 1895 à 1919 et il fut président du Conseil général des Côtes-du-Nord de 1903 à 1907.

En 1877, alors qu'il est âgé de 43 ans, Eustache Ollitrault-Dureste hérite de son oncle le Domaine de la Tour de Cesson. Outre la transformation de la **demeure** dans un style néo-gothique (deuxième état), Eustache Ollitrault-Dureste fait édifier la **conciergerie** (qu'il signe de ses initiales sur l'ancre de façade) et le **portail monumental**. Si le **tunnel ferroviaire** au débouché de style néo-gothique qui passe sous le domaine est daté de 1885 par millésime, on est tenté de réduire la chronologie des travaux de la conciergerie et du portail monumental aux années 1877-1885.

On peut vraisemblablement également lui attribuer la création du jardin et du parc (Le belvédère de jardin, compte tenu de son nom de "Tour Malakoff", est plutôt à attribuer à son oncle Glais-Bizouin (1800-1877), mais la présence d'un crénelage néo-gothique pose question.). Nous sommes également tentés d'attribuer le remaniement de la **ferme** dans le style néo-gothique, les **communs et dépendances (la grange)** à Eustache Ollitrault-Dureste, mais faute de sources archivistiques - il s'agit d'une analyse stylistique - l'attribution reste hypothétique.

En 1887, Eustache Ollitrault-Dureste s'oppose au classement de la Tour de Cesson par l'État et obtient gain de cause se référant à la Loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art. Dans sa lettre au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, il écrit : "[...] si mon oncle Glais-Bizouin lorsqu'il s'en rendit acquéreur en 1853 et moi, lorsque j'en ai hérité, il y a quelques années, n'y avions fait de sérieuses réparations, il est probable qu'elles [les ruines de la Tour de Cesson] ne seraient plus debout, car le précédent propriétaire en vendant les pierres comme matériaux de construction, avait commencé à en faire saper les fondements. [...] Je n'ai donc pas, croyez le bien, monsieur le Ministre, l'intention de faire détruire cette vieille tour qui est le plus bel ornement de mon parc, et que je suis toujours disposé à laisser visiter, mais je ne voudrais pas être soumis aux sujétions qu'entraîneraient un monument historique classé".

Après sa mort survenue le 9 février 1919 au Domaine de la Tour de Cesson (sa femme y est décédée en 1917), la propriété passe à l'un de ses fils, mais elle est finalement vendue par adjudication le 3 mai 1921 pour la somme de 151 000 francs à la famille Combes.

## Annexe 11

### La famille Combes, propriétaire du domaine de 1921 à 2020

L'histoire de cette famille est étroitement liée à celle de la Salle Wagram à Paris. Marius Combes (1873-1930) est en effet entrepreneur de spectacles à Paris. Il se marie en 1905 à Anne-Emilie Mandin qui est infirmière. Dès le début de la Guerre 1914-1918, elle crée une maison d'hospitalisation pour les réfugiés français et alliés dans la Salle Wagram.

Le 3 mai 1921, Marius Combes achète par adjudication le domaine de la Tour de Cesson à la famille Ollitrault-Dureste pour la somme de 151 000 francs et en fait son lieu de villégiature. A sa mort en 1930, son frère Auguste Johanny Combes hérite du domaine.

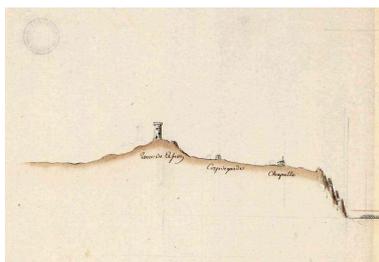
C'est Georgette Combes (née Trochoux, le 8 mars 1894), la femme de ce dernier, qui en hérite en 1931. Elle est directrice de la Salle Wagram et présidente des Cabarets de France. Le domaine de la Tour de Cesson est le lieu de villégiature de toute la famille Combes. Le 16 avril 1982, elle décède laissant huit héritiers en indivision jusqu'au 16 mars 2020, date à laquelle la Ville de Saint-Brieuc devient propriétaire du domaine familial après une procédure d'expropriation.

C'est cette famille qui détient l'histoire du domaine de la Tour de Cesson au 20e siècle.

## Illustrations



Plan de la Pointe de Cesson en 1767, extrait du plan de la traversée de la grève entre les cote [sic] de Cesson et d'Hillion  
Phot. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine  
IVR53\_20232205380NUCA



Profil de la pointe de Cesson en 1767, extrait du profil de la traversée de la grève entre la côte de Cesson et celle d'Hillion  
Phot. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine  
IVR53\_20232205381NUCA



Extrait du cadastre parcellaire de Saint-Brieuc : Pointe de Cesson, 1814 (feuille tournée avec le Nord vers le haut)  
Phot. Archives départementales des Côtes-d'Armor, Phot. Guillaume Lécueillier  
IVR53\_20232205305NUCA



Vue générale, lithographie de Landais et Alphonse Marteville, Rennes, 1838. Pour faciliter la lecture, l'image a été transformée en noir et blanc et le contraste a été augmenté  
Phot. Landais, Phot. Alphonse Marteville  
IVR53\_20232205351NUCA



Vue générale (gravure d'Émile Van Marcke d'après les photographies de L. Robert)  
Phot. Émile Van Marcke  
IVR53\_20232205350NUCA



La Tour de Cesson, peinture à l'huile d'Armand Moizan (extrait d'un ensemble de vues de Saint-Brieuc conservé à la Maison Saint-Yves dans la galerie du cloître ; don à Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier de 1906 à 1923)  
Autr. Armand Moizan,  
Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205362NUCA



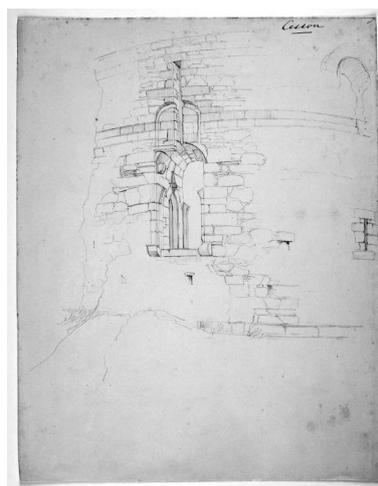
Vue générale de la pointe de Cesson vers 1860-1870 (collection : Alain Lamour). Si la demeure est construite, le jardin d'agrément et le belvédère n'ont pas encore été aménagés. On peut voir des fortifications ; les versants de la pointe sont cultivés

Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205386NUCA



Vue générale, dessin au crayon d'Alfred Ramé (1826-1886). Pour faciliter la lecture, l'image a été transformée en noir et blanc et le contraste a été augmenté

Phot. Alfred Ramé  
IVR53\_20232205322NUCA



Vue du pont-levis, dessin au crayon d'Alfred Ramé (1826-1886). Pour faciliter la lecture, l'image a été transformée en noir et blanc et le contraste a été augmenté

Phot. Alfred Ramé  
IVR53\_20232205323NUCA



Vue aérienne oblique de la tour et de la demeure (datée vers 1945-1975)

Phot. Roger Henrard  
IVR53\_20232205311NUCA



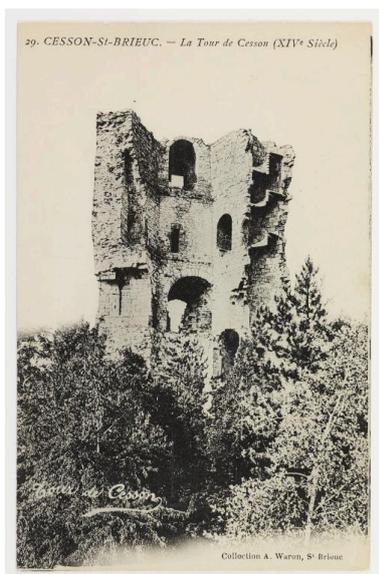
Vue générale, carte postale (collection E. Hamonic, Saint-Brieuc)  
Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205359NUCA



Vue générale, carte postale (collection E. H.)  
Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205355NUCA



Vue générale, carte postale (A. B.)  
Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205356NUCA



Vue générale, carte postale  
(éditions A. Waron, Saint-Brieuc)  
Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205328NUCA



Vue générale par Lacombe,  
vers 1906-1936. Au premier  
plan, le jardin avec un palmier  
chanvre (*Trachycarpus fortunei*)  
Phot. Lacombe  
IVR53\_20232205313NUCA



Vue générale. Au premier plan,  
le jardin avec un palmier chanvre  
(*Trachycarpus fortunei*). Une  
statue a été installée dans la tour  
Phot. Binet  
IVR53\_20232205327NUCA



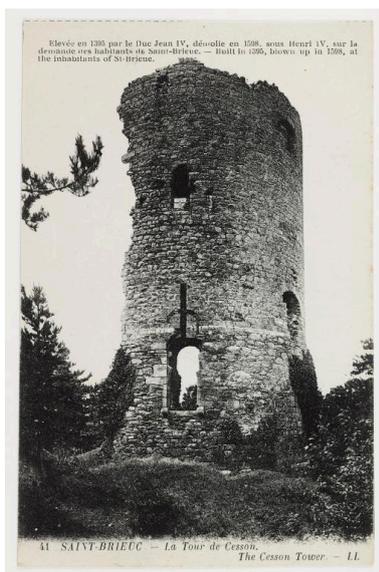
Vue générale. Au premier plan,  
le jardin avec un palmier chanvre  
(*Trachycarpus fortunei*). Une  
statue a été installée dans la tour  
Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205358NUCA



Vue générale, carte postale (A. G.)  
Phot. Auteur inconnu  
IVR53\_20232205357NUCA



Vue générale du côté du pont-levis (orientée vers le Nord-est), carte postale (ND)  
 Phot. Auteur inconnu  
 IVR53\_20232205353NUCA



Vue générale du côté du pont-levis (orientée vers le Nord-est), carte postale (éditions Lévy Fils et Compagnie, Paris)  
 Phot. Auteur inconnu  
 IVR53\_20232205330NUCA



Vue générale du côté du pont-levis (orientée vers le Nord-est), carte postale (Gaby)  
 Phot. Auteur inconnu  
 IVR53\_20232205354NUCA



Vue de l'élévation Nord-ouest depuis la Ville-Comard sur l'autre rive du Gouët  
 Phot. Bernard Bègne  
 IVR53\_20232200099NUCA



Vue de situation. A gauche, la demeure construite par Alexandre Olivier Glais de Bizoin après incendie  
 Phot. Guillaume Lécueillier  
 IVR53\_20232205300NUCA



Vue générale depuis le sud. A droite, l'escalier en vis  
 Phot. Guillaume Lécueillier  
 IVR53\_20232205301NUCA



Vue générale depuis le Sud-ouest  
 Phot. Bernard Bègne  
 IVR53\_20232200498NUCA



Vue générale depuis le Sud-ouest. Au premier plan, la demeure d'Alexandre Glais de Bizoin



Vue du parement au Nord. Un bandeau continu et une assise en pierre de taille marquent la

Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200499NUCA



Vue du parement à l'Est. Un bandeau continu et une assise en pierre de taille marquent la différence entre la tour (verticale) et le pied de la tour (avec fruit). Ils sont ici semi-enterrés  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200510NUCA



Vue du niveau du belvédère créé dans la seconde moitié du 19e siècle par remblaiement de la partie basse de la tour  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200509NUCA

différence entre la tour (verticale) et le pied de la tour (avec fruit)  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200511NUCA



Vue du rez-de-chaussée surélevé : arbalétrière-canonnière (fente pour le tir à l'arbalète ou à l'arc et un orifice rond pour le tir avec des pièces d'artillerie) orientée vers le Nord-est  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200514NUCA



Vue du rez-de-chaussée surélevé : casemate/meurtrière percée d'une arbalétrière-canonnière (fente pour le tir à l'arbalète ou à l'arc et orifice rond pour le tir avec des pièces d'artillerie). Sa maçonnerie a été remaniée en partie basse  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200513NUCA



Vue générale de l'entrée orientée vers l'Est-nord-est. L'entrée de la tour était défendue par un pont-levis à flèche unique - dont on voit la rainure - suspendant la passerelle/le pont. Les pierres en saillie accueillaient les tourillons du pont  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200518NUCA



Vue générale de l'entrée orientée vers l'Est-nord-est (vue en contreplongée). L'entrée était défendue par un pont-levis à flèche unique - dont on voit la rainure - suspendant la passerelle/le pont  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200519NUCA



Vue du passage d'entrée du pont-levis. On voit le départ de la porte d'entrée (vraisemblablement en arc brisé) et de part et d'autre des piédroits moulurés, différents dispositifs de fermeture. L'ensemble est monté en pierre de taille de granite  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200517NUCA



Vue du passage d'entrée du pont-levis : détail du piédroit mouluré avec dans le mur, les vestiges de différents dispositifs de fermeture. On voit le départ de la porte et en bas, la pierre accueillant l'un des deux tourillons du pont  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200516NUCA



Vue du rez-de-chaussée surélevé : passage d'entrée du pont-levis vers l'Ouest. A droite, départ d'arc de la porte  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200506NUCA



Vue du rez-de-chaussée surélevé : passage d'entrée du pont-levis depuis le belvédère créé dans la seconde moitié du 19e siècle. De part et d'autre, on voit le départ d'un arc de porte  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200515NUCA



Vue du rez-de-chaussée surélevé : passage d'entrée du pont-levis vers l'Ouest. De part et d'autre, départ d'arc de la porte  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200507NUCA



Vue du rez-de-chaussée surélevé : porte en arc plein cintre située entre le passage d'entrée du pont-levis et l'escalier en vis. A droite, départ d'un arc de porte  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200508NUCA



Vue de l'escalier en vis au niveau des 2ème et 3ème étages  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200501NUCA



Vue de l'escalier en vis au niveau des 1er et 2ème étages.  
On observe des marches arrachées lors de l'explosion...  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200500NUCA



Vue de détail de l'escalier en vis  
Phot. Guillaume Lécueillier  
IVR53\_20232205303NUCA



Vue du 2ème étage : baie orientée vers l'Est avec coussiège (vue en contreplongée)  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200512NUCA



Vue du 1er étage : porte située à côté d'une baie effondrée  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200504NUCA



Vue des 1er et 2ème étages : au-dessus d'une baie située au 1er étage se trouve au 2ème étage une cheminée dont on voit le piedroit à chanfrein plat  
Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200503NUCA



Vue des 2ème et 3ème étages : emplacement de la cheminée du 2ème étage et de son conduit. On voit le piédroit à chanfrein plat de la cheminée ; le coeur ou foyer est en pierre de taille (certaines pierres portent des marques de tâcheron)

Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200502NUCA



Vue des 2ème et 3ème étages : petite porte à linteau à coussinet et baie à coussiège

Phot. Bernard Bègne  
IVR53\_20232200505NUCA

## Dossiers liés

Est partie constituante de : Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133622) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

### Dossiers de synthèse :

Inventaire des héritages militaires en Bretagne (enquête thématique régionale en cours) (IA29133651)

Les châteaux forts et demeures fortifiées du Moyen Âge dans le territoire du département des Côtes-d'Armor (étude en cours) (IA22133727)

Les châteaux forts (en cours) (IA29002291)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

#### Oeuvre(s) en rapport :

Tour Solidor, Saint-Servan-sur-Mer (Saint-Malo) (IA35032912) Bretagne, Ille-et-Vilaine, Saint-Malo, Saint-Servan-sur-Mer, Anse Saint-Père

Demeure, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133633) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Jardin d'agrément et parc, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133647) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Conciergerie, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133683) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Corps de garde d'observation, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133648) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Ensemble fortifié (Po 5), Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133670) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Murs de clôture, murs de soutènement avec parapet (avec emplacements de tir) et portails, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133650) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Tunnel ferroviaire de Cesson (Ligne de Saint-Brieuc au Légué), Pointe de Cesson (Saint-Brieuc) (IA22133646) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Région Bretagne



Plan de la Pointe de Cesson en 1767, extrait du plan de la traversée de la grève entre les cote [sic] de Cesson et d'Hillion

Référence du document reproduit :

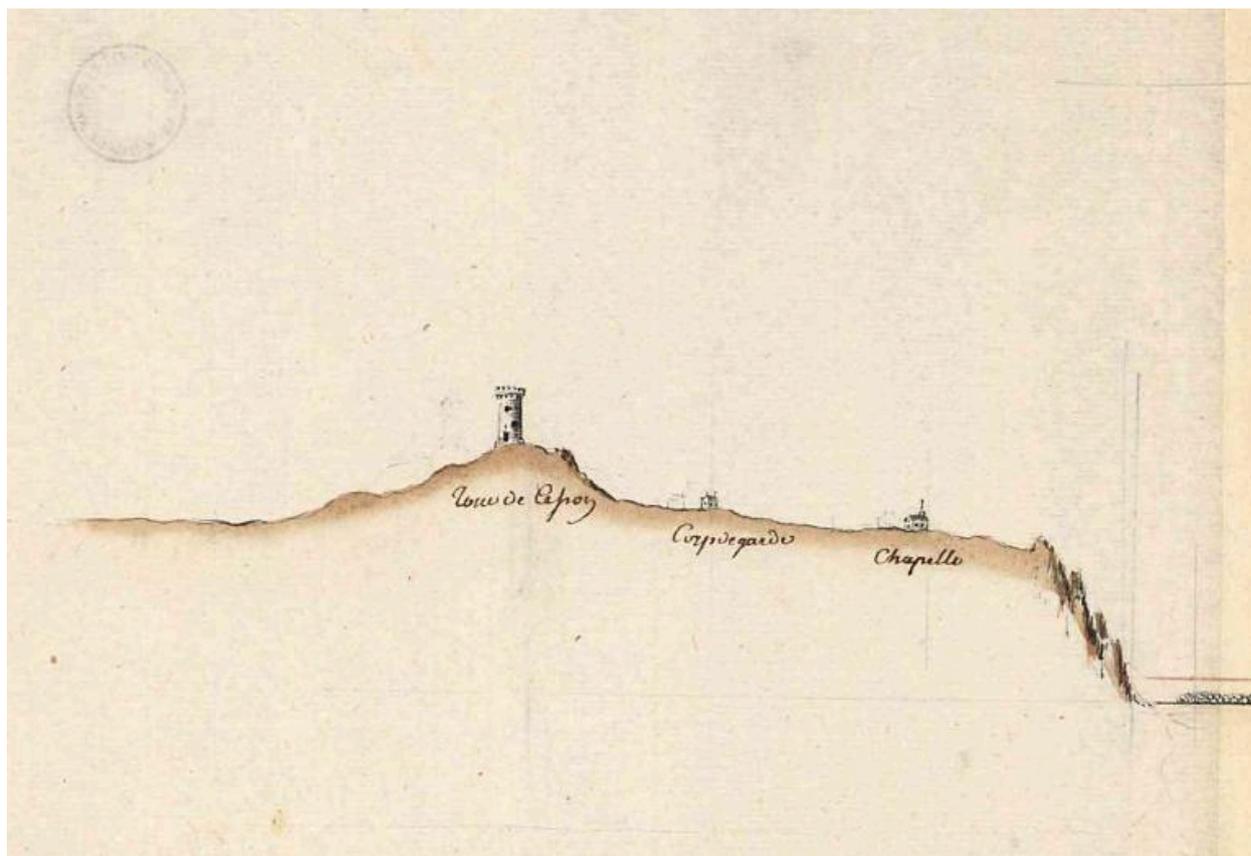
- **Profil de la traversée de la grève entre la côte de Cesson et celle d'Hillion [et] plan de la traversée de la grève entre les cote [sic] de Cesson et d'Hillion, 1767**  
Cartes et plans de l'intendance. Profil de la traversée de la grève entre la côte de Cesson et celle d'Hillion [et] plan de la traversée de la grève entre les cote [sic] de Cesson et d'Hillion, 1767. [https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot\\_internet/ark:/49933/thts1rn8qkrr/1558/2](https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/ark:/49933/thts1rn8qkrr/1558/2)  
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine : C\_FI\_3784\_01\_02

IVR53\_20232205380NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

(c) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Profil de la pointe de Cesson en 1767, extrait du profil de la traversée de la grève entre la côte de Cesson et celle d'Hillion

Référence du document reproduit :

- **Profil de la traversée de la grève entre la côte de Cesson et celle d'Hillion [et] plan de la traversée de la grève entre les cote [sic] de Cesson et d'Hillion, 1767**  
Cartes et plans de l'intendance. Profil de la traversée de la grève entre la côte de Cesson et celle d'Hillion [et] plan de la traversée de la grève entre les cote [sic] de Cesson et d'Hillion, 1767. [https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot\\_internet/ark:/49933/thts1rn8qkrr/1558/2](https://archives-en-ligne.ille-et-vilaine.fr/thot_internet/ark:/49933/thts1rn8qkrr/1558/2)  
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine : C\_FI\_3784\_01\_02

IVR53\_20232205381NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

(c) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extrait du cadastre parcellaire de Saint-Brieuc : Pointe de Cesson, 1814 (feuille tournée avec le Nord vers le haut)

Référence du document reproduit :

- **Cadastre parcellaire de Saint-Brieuc, 1814**  
Cadastre parcellaire de Saint-Brieuc, 1814.  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : 3P283

IVR53\_20232205305NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales des Côtes-d'Armor, Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier  
(c) Région Bretagne  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, lithographie de Landais et Alphonse Marteville, Rennes, 1838. Pour faciliter la lecture, l'image a été transformée en noir et blanc et le contraste a été augmenté

Référence du document reproduit :

- **Ruines de la Tour de Cesson**  
**Ruines de la Tour de Cesson.**  
<http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo198991>  
Musée de Bretagne (Rennes) : 2016.0000.8203

IVR53\_20232205351NUCA

Auteur de l'illustration : Landais, Auteur de l'illustration : Alphonse Marteville

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale (gravure d'Émile Van Marcke d'après les photographies de L. Robert)

Référence du document reproduit :

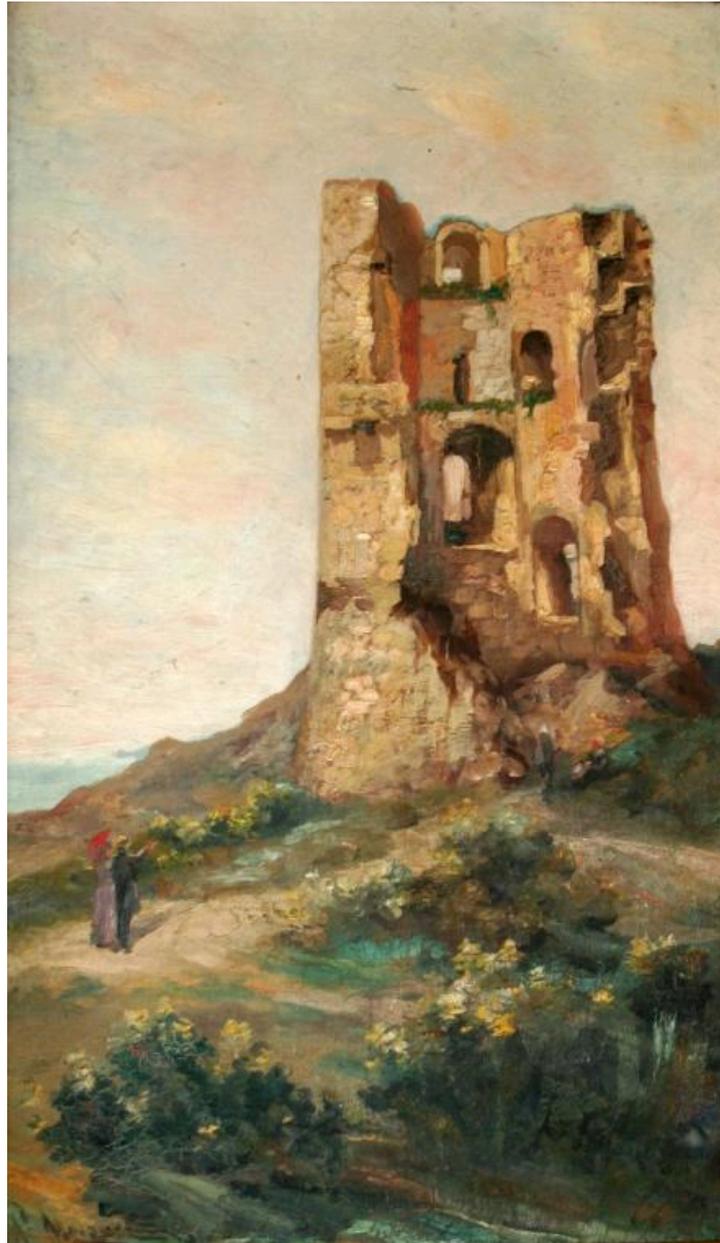
- **Vue de la Tour de Cesson (gravure d'Émile Van Marcke d'après les photographies de L. Robert)**  
Vue de la Tour de Cesson (gravure d'Émile Van Marcke d'après les photographies de L. Robert).  
Musée de Saint-Brieuc : Inv. 383

IVR53\_20232205350NUCA

Auteur de l'illustration : Émile Van Marcke

(c) Musée de Saint-Brieuc

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La Tour de Cesson, peinture à l'huile d'Armand Moizan (extrait d'un ensemble de vues de Saint-Brieuc conservé à la Maison Saint-Yves dans la galerie du cloître ; don à Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier de 1906 à 1923)

IVR53\_20232205362NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Auteur du document reproduit : Armand Moizan

(c) Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la pointe de Cesson vers 1860-1870 (collection : Alain Lamour). Si la demeure est construite, le jardin d'agrément et le belvédère n'ont pas encore été aménagés. On peut voir des fortifications ; les versants de la pointe sont cultivés

Référence du document reproduit :

- **Saint-Brieuc. Le mystérieux domaine de la tour de Cesson**  
LAMOUR, Alain. LAMOUR, Claudine. **Saint-Brieuc. Le mystérieux domaine de la tour de Cesson**. Plérin :  
Imprimerie Roudenn Grafik, autoédition, 2023, 170 p.  
Archives municipales de Saint-Brieuc : 279837

IVR53\_20232205386NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, dessin au crayon d'Alfred Ramé (1826-1886). Pour faciliter la lecture, l'image a été transformée en noir et blanc et le contraste a été augmenté

Référence du document reproduit :

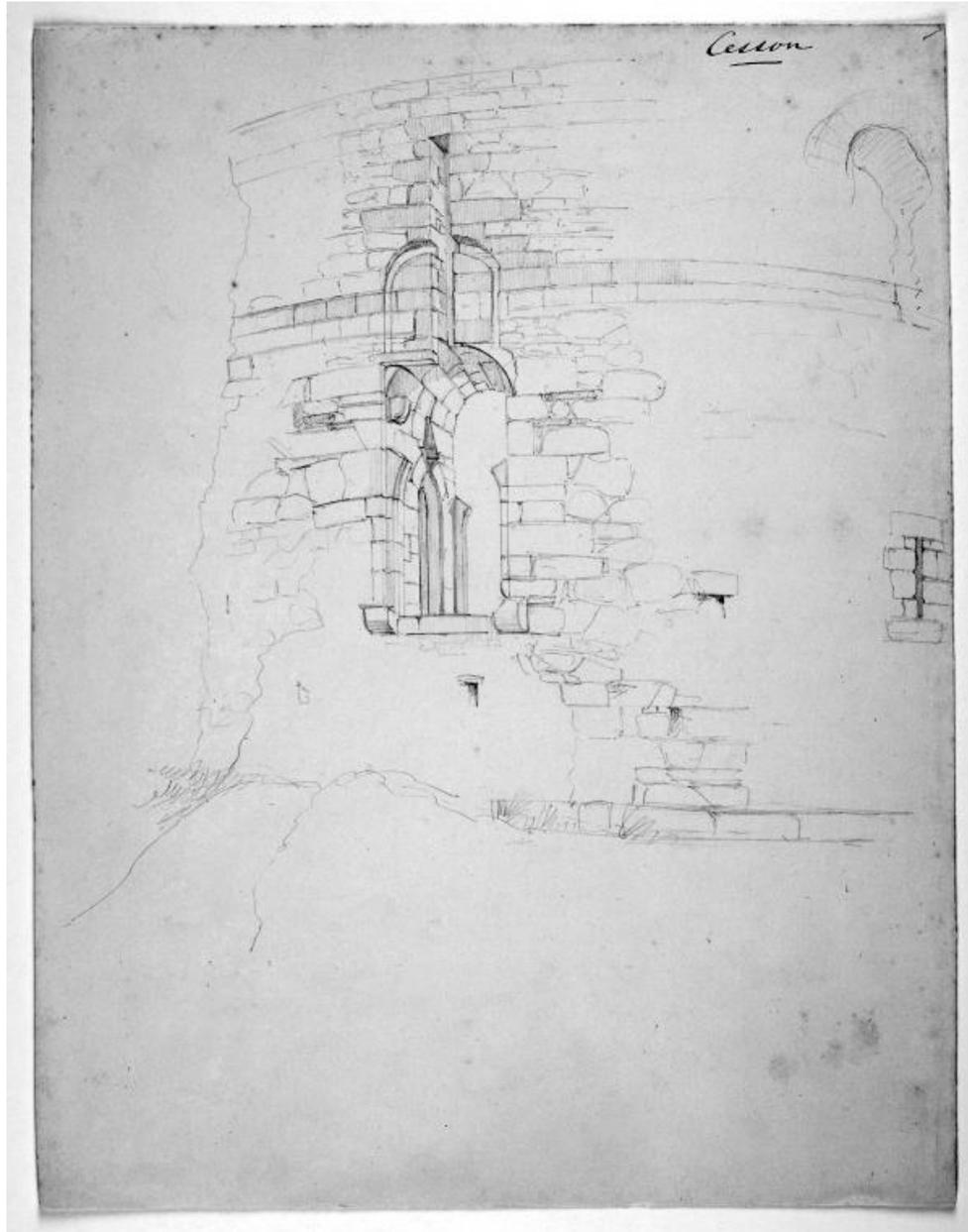
- **Dessin montrant les ruines de la Tour de Cesson (côté intérieur)**  
**Dessin montrant les ruines de la Tour de Cesson (côté intérieur).**  
<http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo224529>  
Musée de Bretagne (Rennes) : 912.0043.375

IVR53\_20232205322NUCA

Auteur de l'illustration : Alfred Ramé

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du pont-levis, dessin au crayon d'Alfred Ramé (1826-1886). Pour faciliter la lecture, l'image a été transformée en noir et blanc et le contraste a été augmenté

Référence du document reproduit :

- **Dessin montrant les ruines de la Tour de Cesson (côté extérieur à la base de la tour)**  
**Dessin montrant les ruines de la Tour de Cesson (côté extérieur à la base de la tour).**  
<http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo224530>  
Musée de Bretagne (Rennes) : 912.0043.376

IVR53\_20232205323NUCA

Auteur de l'illustration : Alfred Ramé

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne oblique de la tour et de la demeure (datée vers 1945-1975)

Référence du document reproduit :

- **Vue aérienne de la Tour de Cesson par Roger Henrard**  
**Vue aérienne de la Tour de Cesson par Roger Henrard.**  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_26Fi\_371

IVR53\_20232205311NUCA

Auteur de l'illustration : Roger Henrard

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, carte postale (collection E. Hamonic, Saint-Brieuc)

Référence du document reproduit :

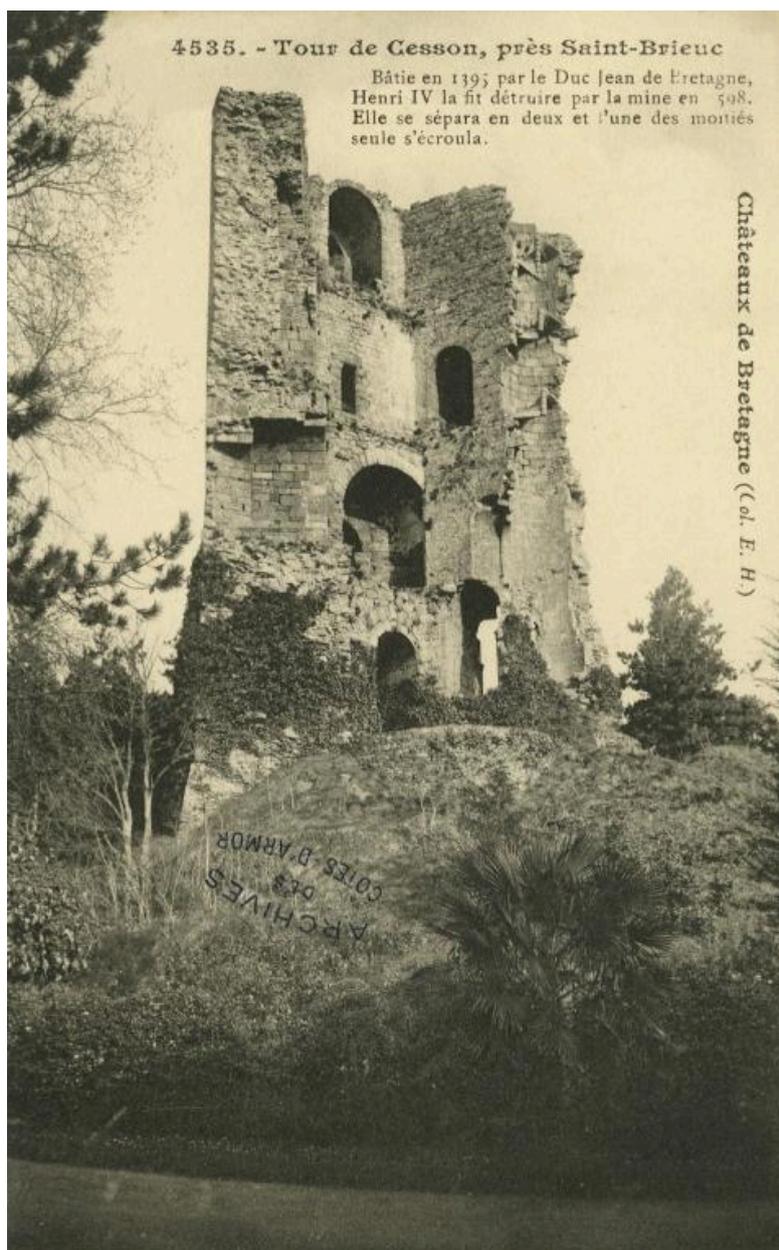
- **Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (collection E. Hamonic, Saint-Brieuc)**  
Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (collection E. Hamonic, Saint-Brieuc)  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_16FI5150\_5133

IVR53\_20232205359NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, carte postale (collection E. H.)

Référence du document reproduit :

- **Vue générale, carte postale (collection E. H.)**  
Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (collection E. H.)  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_16FI4784\_4769

IVR53\_20232205355NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, carte postale (A. B.)

Référence du document reproduit :

- **Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (A.B.)**  
Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (A.B.).  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_16FI5039\_5022

IVR53\_20232205356NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, carte postale (éditions A. Waron, Saint-Brieuc)

Référence du document reproduit :

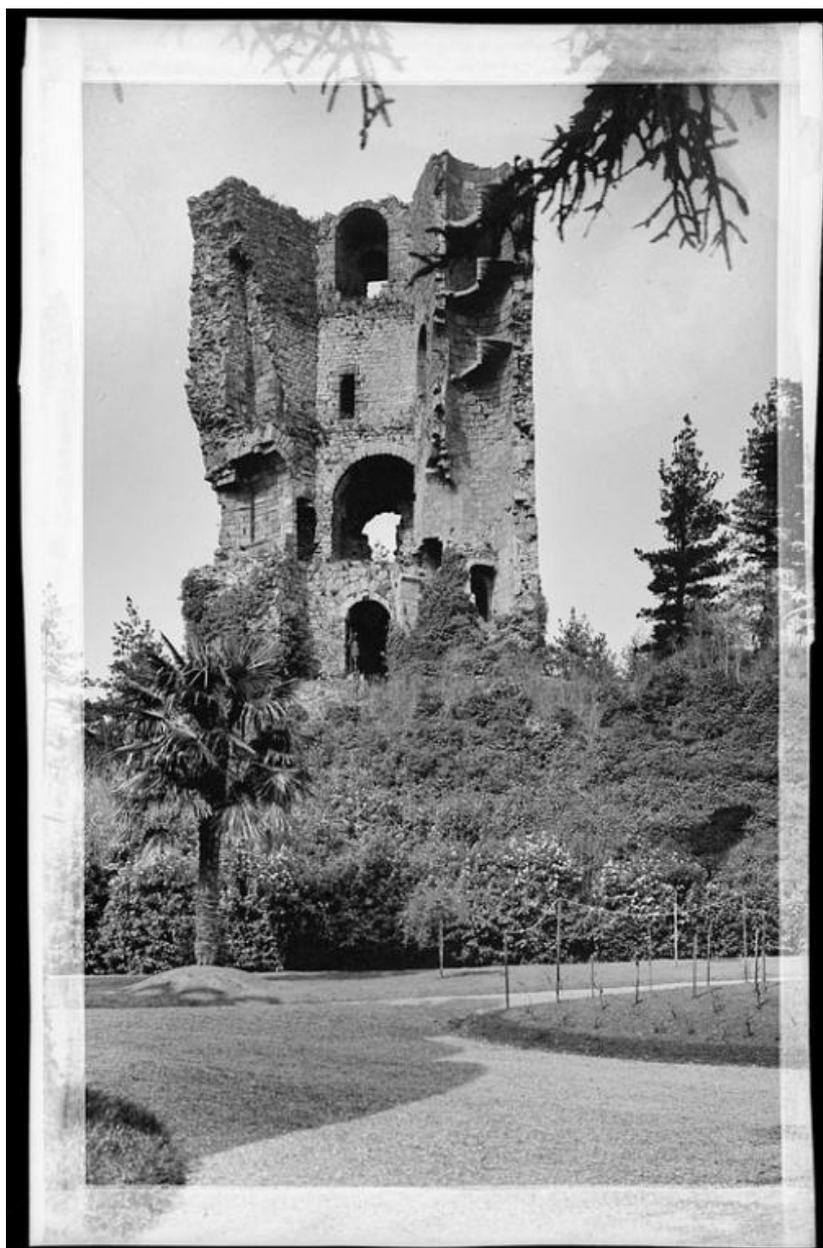
- **Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (éditions A. Waron, Saint-Brieuc).**  
**Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (éditions A. Waron, Saint-Brieuc).**  
<http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo309939>  
Musée de Bretagne (Rennes) : 2018.0000.804

IVR53\_20232205328NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale par Lacombe, vers 1906-1936. Au premier plan, le jardin avec un palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*)

Référence du document reproduit :

- **Vue générale de la Tour Cesson, vers 1906-1936**  
**Vue générale de la Tour de Cesson, vers 1906-1936.**  
<https://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/CP/cpx/consult.aspx?image=081433488044044>  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_19FI378\_399

IVR53\_20232205313NUCA

Auteur de l'illustration : Lacombe

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale. Au premier plan, le jardin avec un palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*). Une statue a été installée dans la tour

Référence du document reproduit :

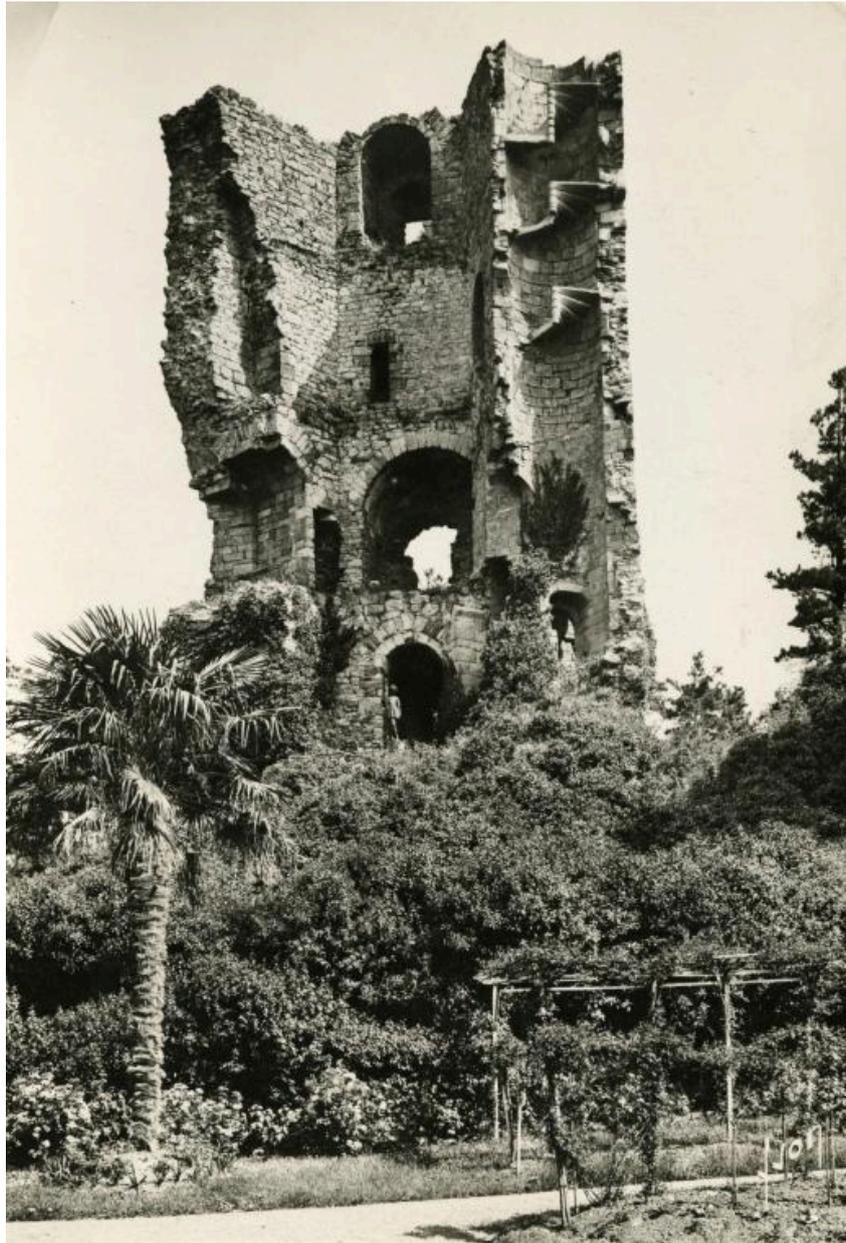
- **Vue de la Tour de Cesson par Raphaël Binet (1880-1961)**  
**Vue générale de la Tour de Cesson par Raphaël Binet (1880-1961).**  
<http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo365732>  
Musée de Bretagne (Rennes) : 982.0008.42596

IVR53\_20232205327NUCA

Auteur de l'illustration : Binet

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale. Au premier plan, le jardin avec un palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*). Une statue a été installée dans la tour

Référence du document reproduit :

- **Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale**  
Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale.  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_16FI5044\_5027

IVR53\_20232205358NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, carte postale (A. G.)

Référence du document reproduit :

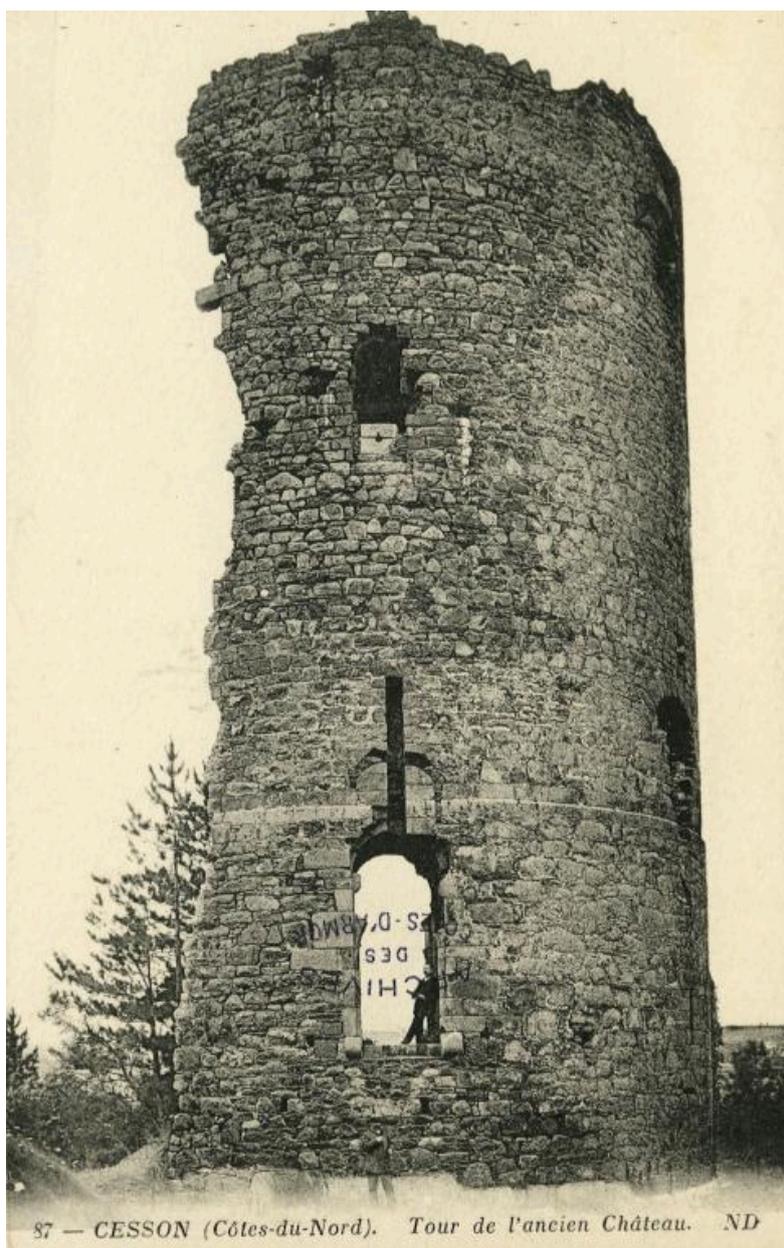
- **Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (A. G.)**  
Vue générale de la Tour de Cesson, carte postale (A. G.).  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_16FI5042\_5025

IVR53\_20232205357NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du côté du pont-levis (orientée vers le Nord-est), carte postale (ND)

Référence du document reproduit :

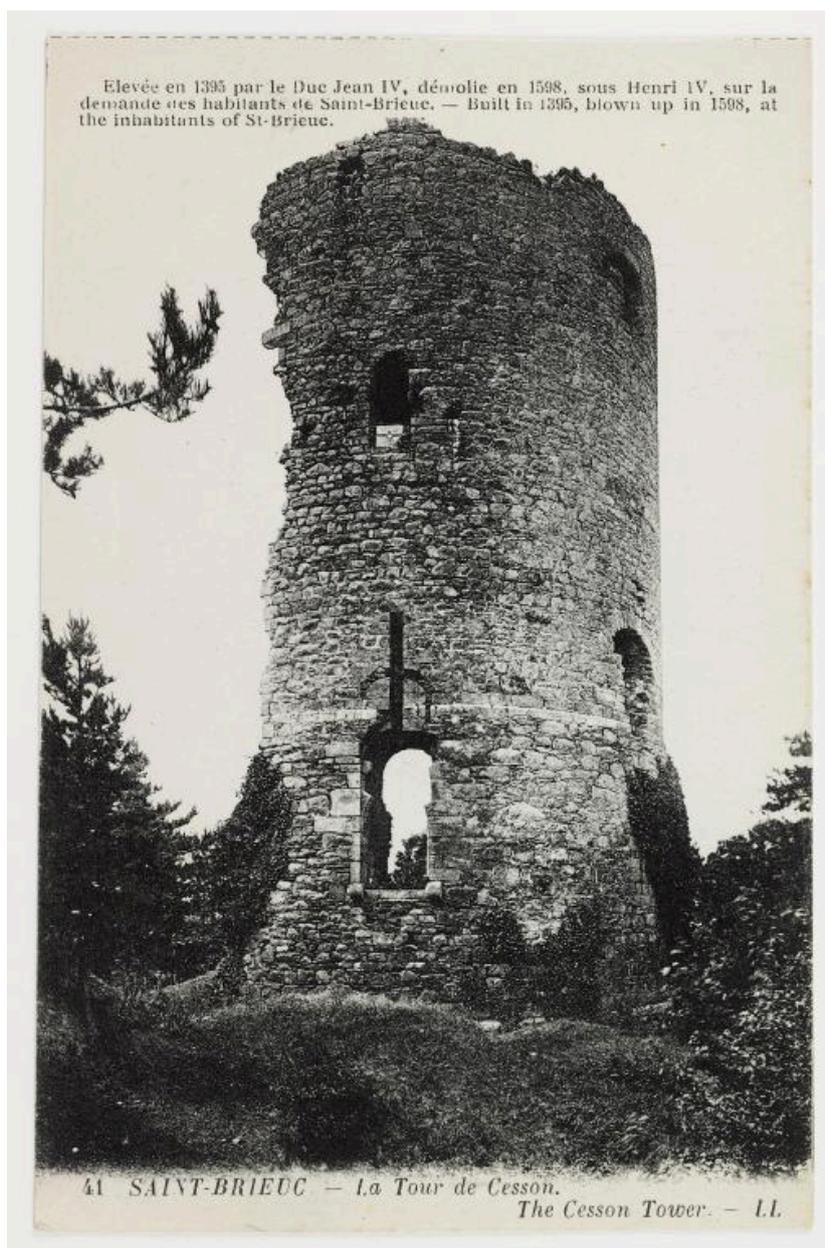
- **Vue générale de la Tour de Cesson (ND)**  
Vue générale de la Tour de Cesson (ND).  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_16FI4783\_4768

IVR53\_20232205353NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du côté du pont-levis (orientée vers le Nord-est), carte postale (éditions Lévy Fils et Compagnie, Paris)

Référence du document reproduit :

- **Vue générale de la Tour de Cesson (éditions Lévy Fils et Compagnie (L.L.) ; Paris).**  
**Vue générale de la Tour de Cesson (éditions Lévy Fils et Compagnie (L.L.) ; Paris).**  
<http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo311644>  
Musée de Bretagne (Rennes) : 975.0053.136

IVR53\_20232205330NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du côté du pont-levis (orientée vers le Nord-est), carte postale (Gaby)

Référence du document reproduit :

- **Vue générale de la Tour Cesson, carte postale (Gaby)**  
Vue générale de la Tour Cesson, carte postale (Gaby).  
Archives départementales des Côtes-d'Armor : FRAD022\_16FI5028\_5011

IVR53\_20232205354NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'élévation Nord-ouest depuis la Ville-Comard sur l'autre rive du Gouët

IVR53\_20232200099NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de situation. A gauche, la demeure construite par Alexandre Olivier Glais de Bizoin après incendie

IVR53\_20232205300NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale depuis le sud. A droite, l'escalier en vis

IVR53\_20232205301NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale depuis le Sud-ouest

IVR53\_20232200498NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale depuis le Sud-ouest. Au premier plan, la demeure d'Alexandre Glais de Bizoin

IVR53\_20232200499NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parement au Nord. Un bandeau continu et une assise en pierre de taille marquent la différence entre la tour (verticale) et le pied de la tour (avec fruit)

IVR53\_20232200511NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parement à l'Est. Un bandeau continu et une assise en pierre de taille marquent la différence entre la tour (verticale) et le pied de la tour (avec fruit). Ils sont ici semi-enterrés

IVR53\_20232200510NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du niveau du belvédère créé dans la seconde moitié du 19e siècle par remblaiement de la partie basse de la tour

IVR53\_20232200509NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du rez-de-chaussée surélevé : arbalétrière-canonnière (fente pour le tir à l'arbalète ou à l'arc et un orifice rond pour le tir avec des pièces d'artillerie) orientée vers le Nord-est

IVR53\_20232200514NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



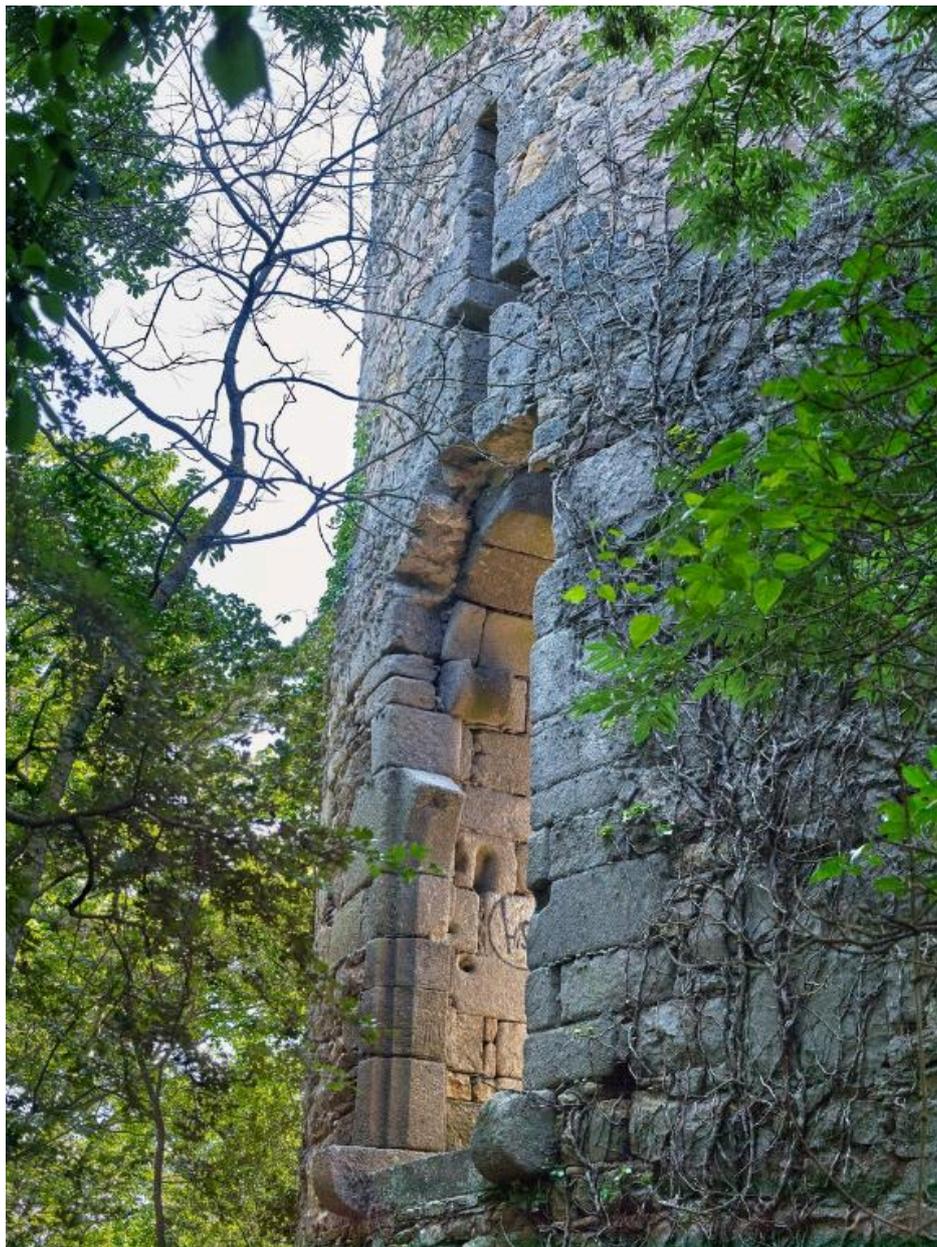
Vue du rez-de-chaussée surélevé : casemate/meurtrière percée d'une arbalétrière-canonnière (fente pour le tir à l'arbalète ou à l'arc et orifice rond pour le tir avec des pièces d'artillerie). Sa maçonnerie a été remaniée en partie basse

IVR53\_20232200513NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



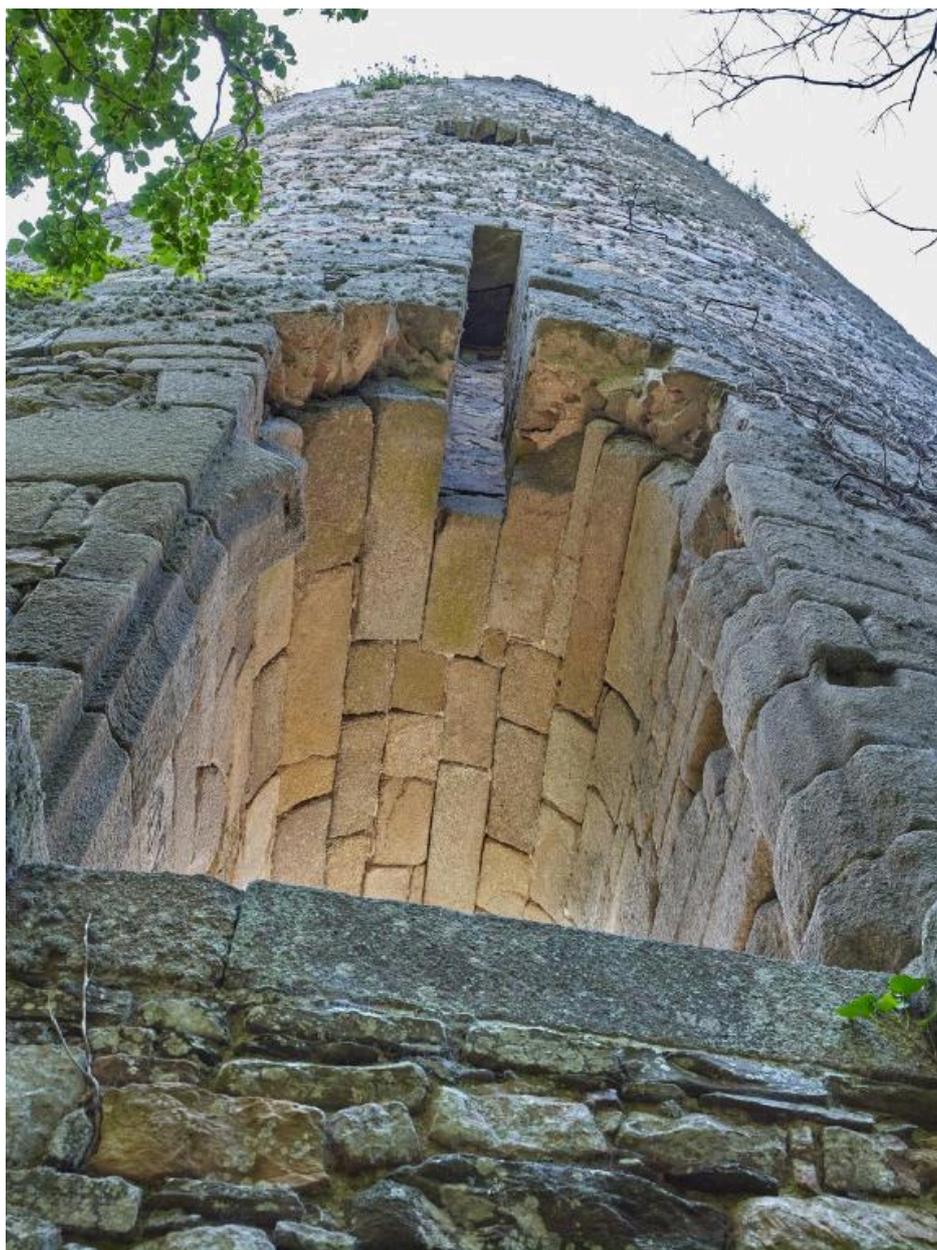
Vue générale de l'entrée orientée vers l'Est-nord-est. L'entrée de la tour était défendue par un pont-levis à flèche unique - dont on voit la rainure - suspendant la passerelle/le pont. Les pierres en saillie accueillaient les tourillons du pont

IVR53\_20232200518NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



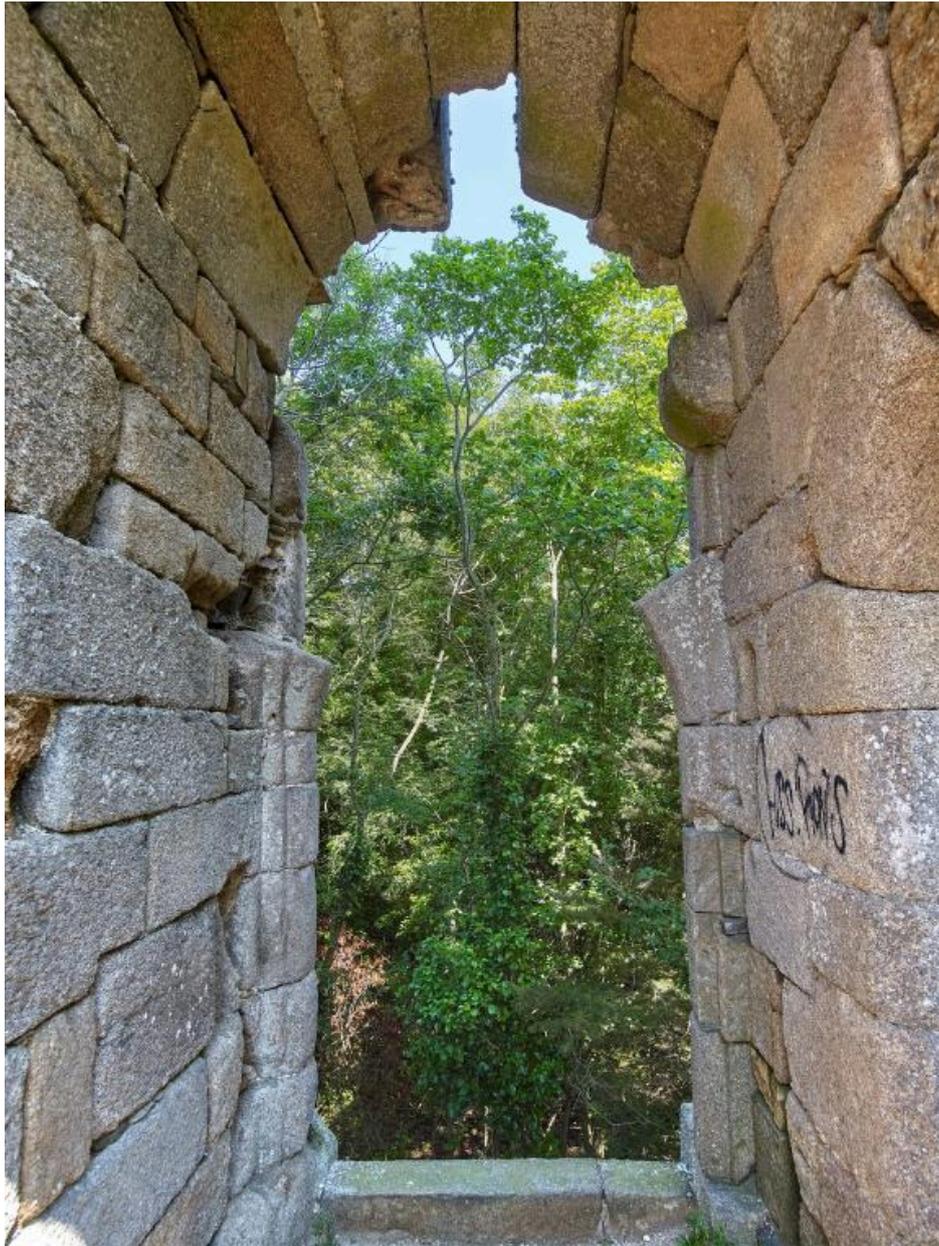
Vue générale de l'entrée orientée vers l'Est-nord-est (vue en contreplongée). L'entrée était défendue par un pont-levis à flèche unique - dont on voit la rainure - suspendant la passerelle/le pont

IVR53\_20232200519NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



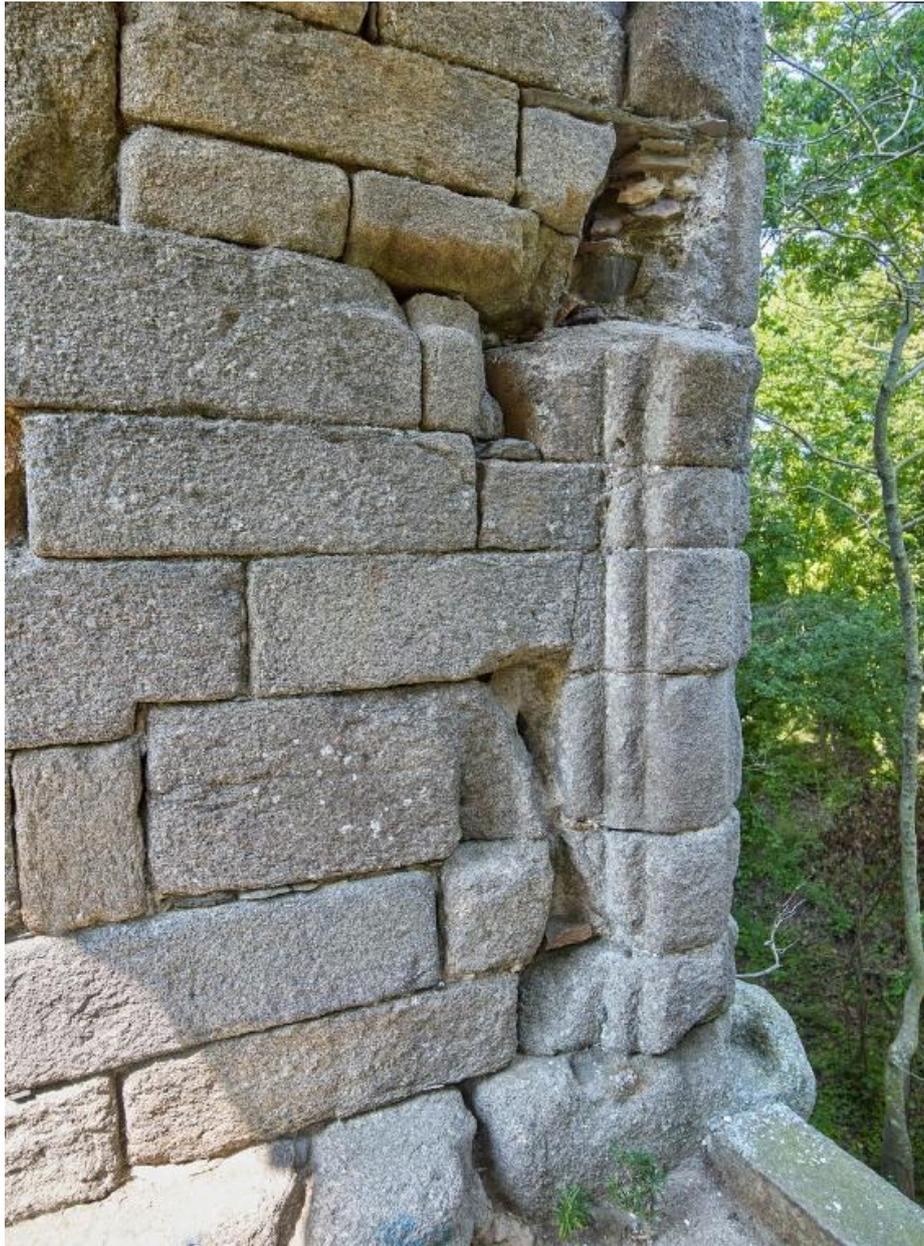
Vue du passage d'entrée du pont-levis. On voit le départ de la porte d'entrée (vraisemblablement en arc brisé) et de part et d'autre des piédroits moulurés, différents dispositifs de fermeture. L'ensemble est monté en pierre de taille de granite

IVR53\_20232200517NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



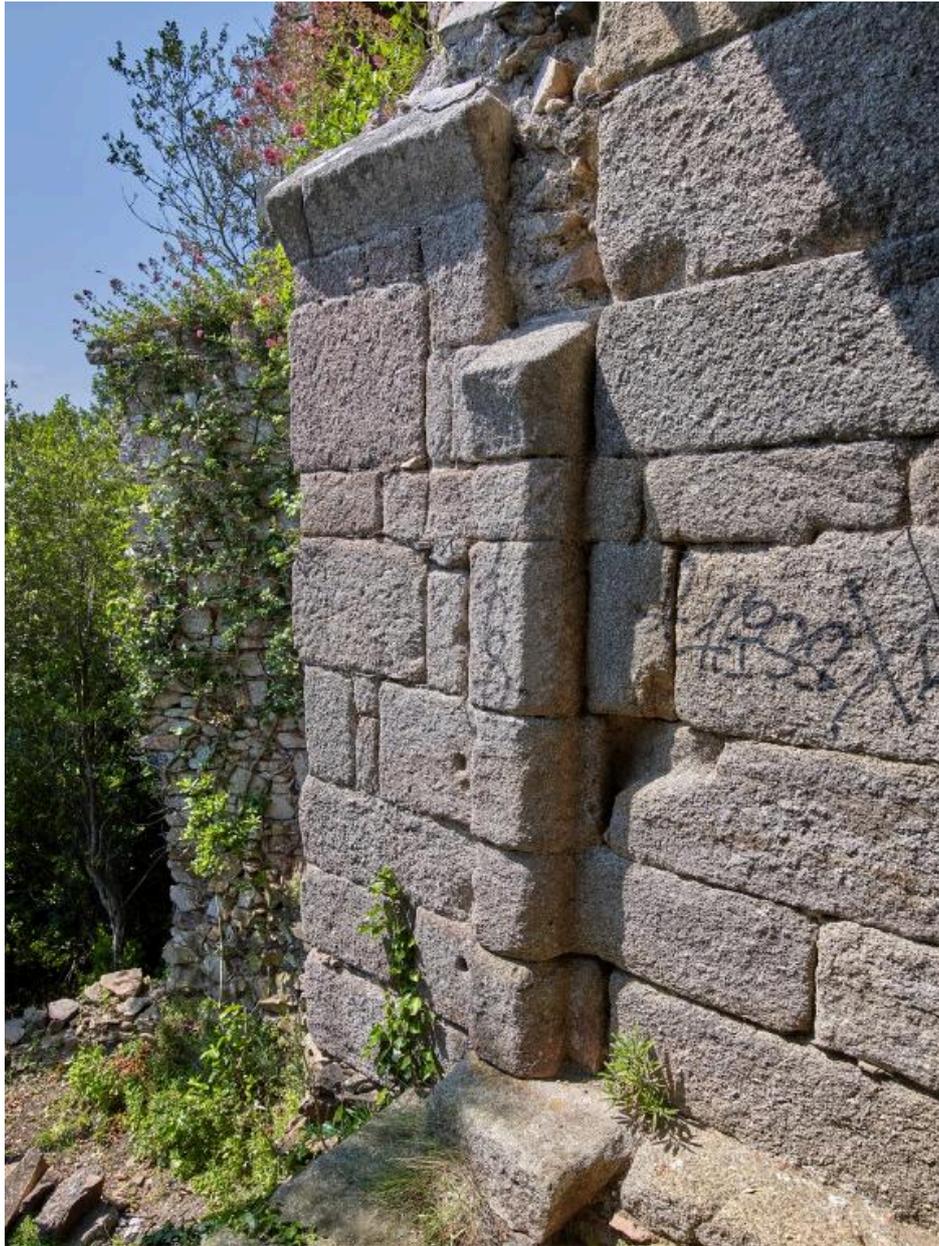
Vue du passage d'entrée du pont-levis : détail du piédroit mouluré avec dans le mur, les vestiges de différents dispositifs de fermeture. On voit le départ de la porte et en bas, la pierre accueillant l'un des deux tourillons du pont

IVR53\_20232200516NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du rez-de-chaussée surélevé : passage d'entrée du pont-levis vers l'Ouest. A droite, départ d'arc de la porte

IVR53\_20232200506NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



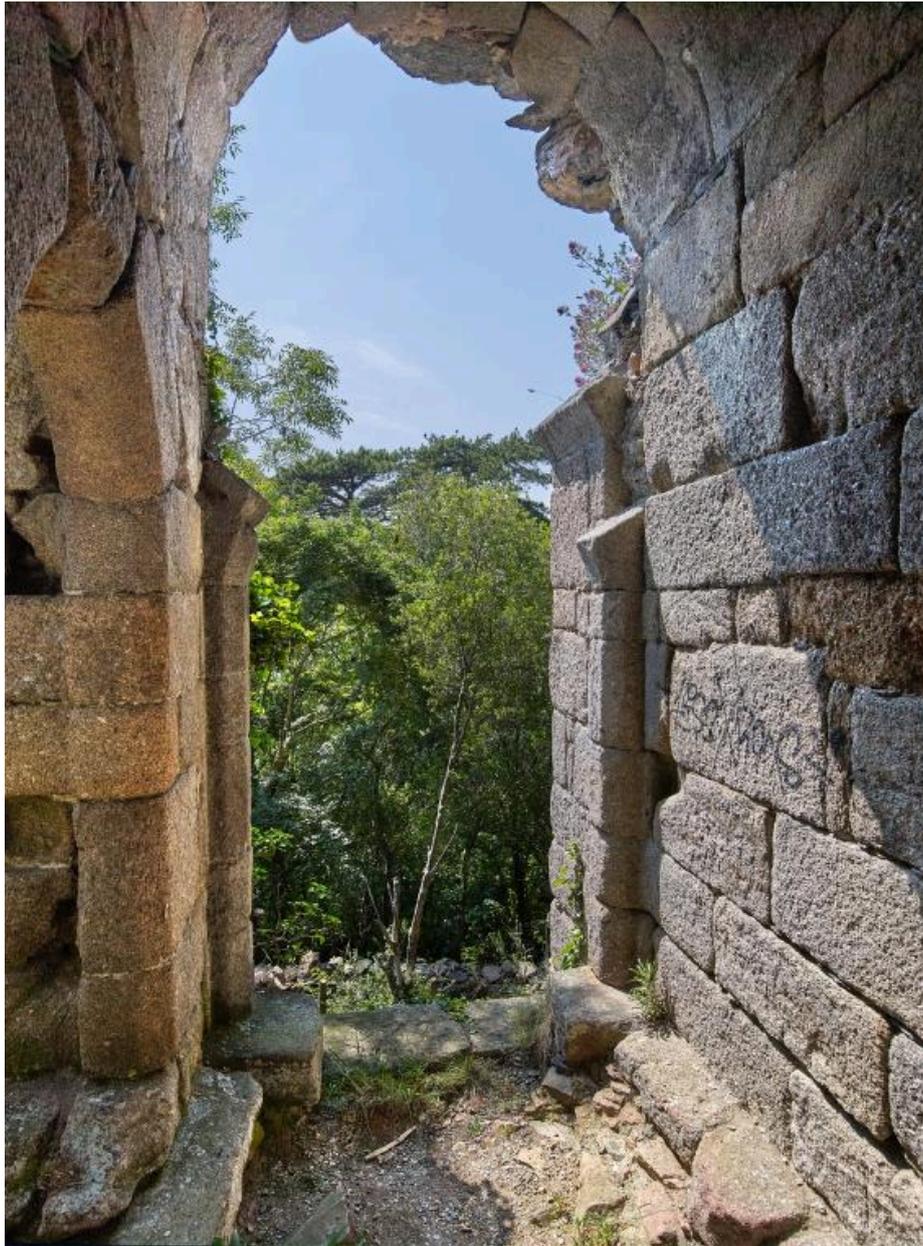
Vue du rez-de-chaussée surélevé : passage d'entrée du pont-levis depuis le belvédère créé dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. De part et d'autre, on voit le départ d'un arc de porte

IVR53\_20232200515NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du rez-de-chaussée surélevé : passage d'entrée du pont-levis vers l'Ouest. De part et d'autre, départ d'arc de la porte

IVR53\_20232200507NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du rez-de-chaussée surélevé : porte en arc plein cintre située entre le passage d'entrée du pont-levis et l'escalier en vis. A droite, départ d'un arc de porte

IVR53\_20232200508NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



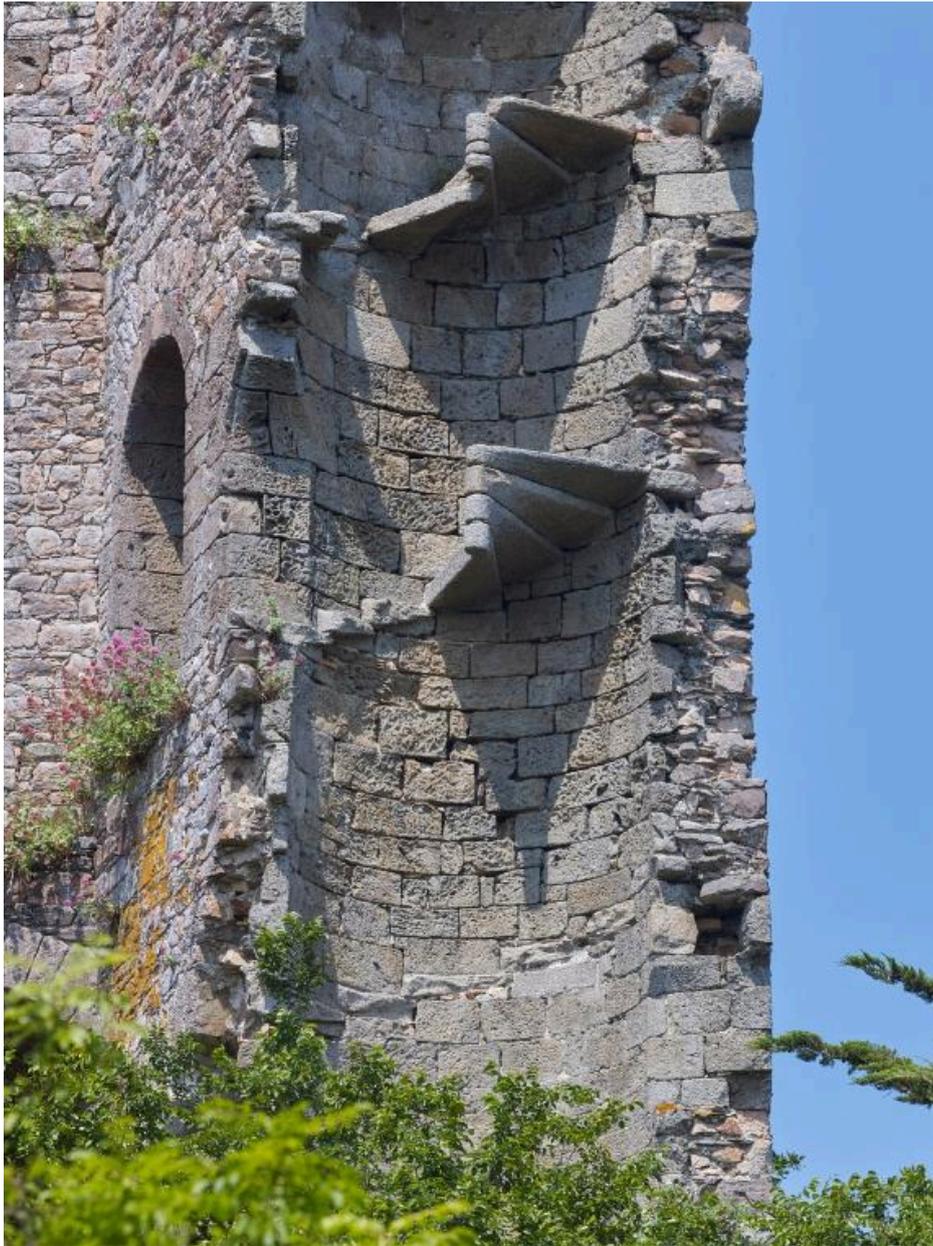
Vue de l'escalier en vis au niveau des 2ème et 3ème étages

IVR53\_20232200501NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'escalier en vis au niveau des 1er et 2ème étages. On observe des marches arrachées lors de l'explosion...

IVR53\_20232200500NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de détail de l'escalier en vis

IVR53\_20232205303NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



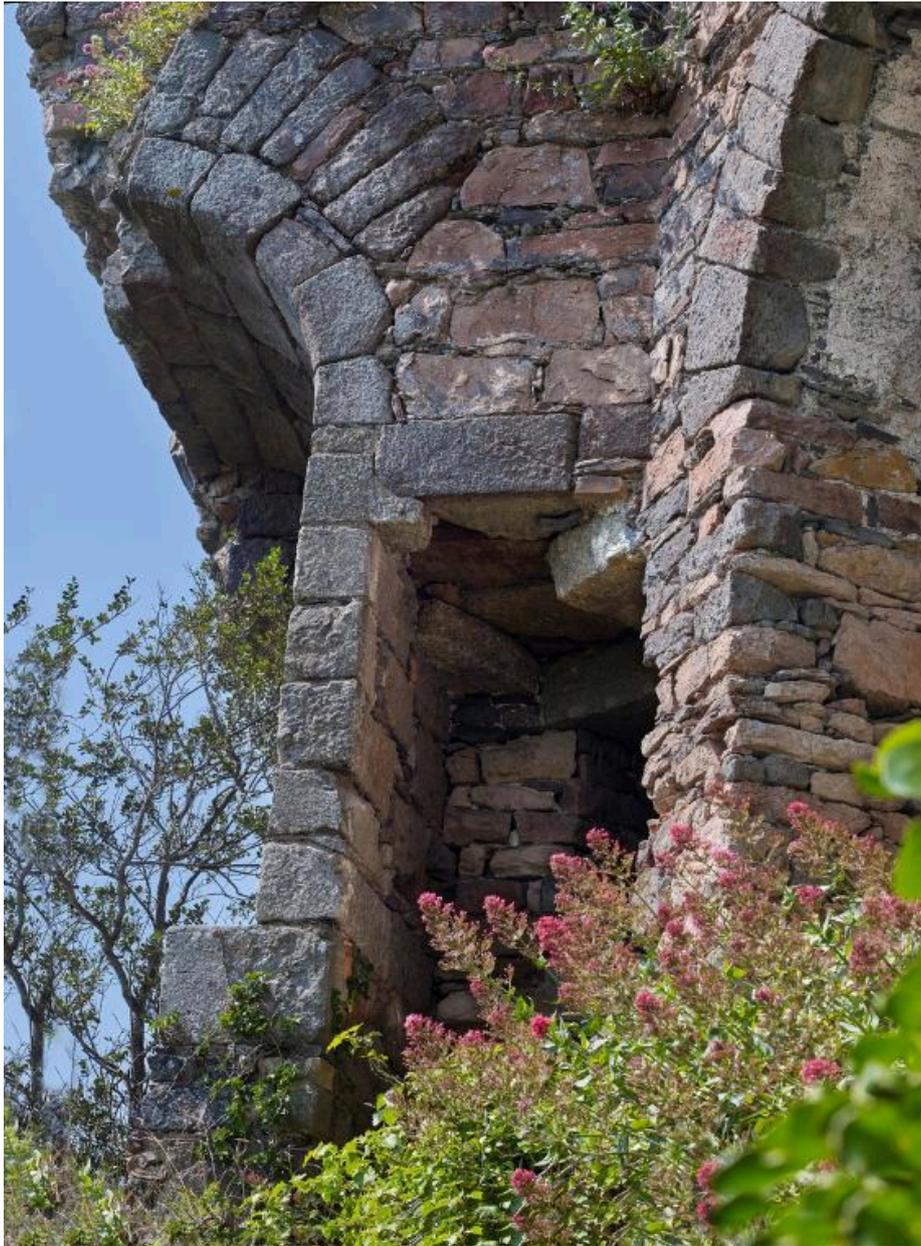
Vue du 2ème étage : baie orientée vers l'Est avec coussiège (vue en contreplongée)

IVR53\_20232200512NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du 1er étage : porte située à côté d'une baie effondrée

IVR53\_20232200504NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des 1er et 2ème étages : au-dessus d'une baie située au 1er étage se trouve au 2ème étage une cheminée dont on voit le piédroit à chanfrein plat

IVR53\_20232200503NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des 2ème et 3ème étages : emplacement de la cheminée du 2ème étage et de son conduit. On voit le piédroit à chanfrein plat de la cheminée ; le coeur ou foyer est en pierre de taille (certaines pierres portent des marques de tâcheron)

IVR53\_20232200502NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des 2ème et 3ème étages : petite porte à linteau à coussinet et baie à coussiège

IVR53\_20232200505NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation